N.° 785.
FRC.3.
~~22394.1.~~
par BN
Con
Fre
2,766

MÉMOIRE

DE

M. MACDONAGH,

IRLANDAIS DE NATION,

Lieutenant-Colonel du 60.^{me} *Régiment d'Infanterie* (Royal Marine), *Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis*, *enfermé pendant douze années et sept mois dans un cachot aux Isles Sainte-Marguerite*, (le même où fut détenu le fameux Masque de fer), *en vertu d'une Lettre de cachet accordée par M. de* MONTBARREY, *ci-devant Ministre de la Guerre.*

A LYON.
De l'Imprimerie de LOUIS CUTTY.

Et se trouve à Paris, chez DESENNE, Lib au Palais-R.
à la Rochelle, chez ROY et comp.

1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Le Mémoire que je publie aujourd'hui n'est qu'une Réponse à la requête que le Sieur Carondelet, de Valenciennes, a adressée à l'Assemblée nationale contre moi, dans laquelle il me dénonce comme un scélérat, et supplie le Roi, l'Assemblée nationale, les Ministres et les Tribunaux de s'assurer de ma personne.

Je détruis tous les faits accumulés dans cette calomnieuse Requête, par des témoignages authentiques, et qu'il est impossible de révoquer en doute. Je sais qu'il a paru un Mémoire sous mon nom, rédigé et vendu par M. de Rutledge, duquel je ne suis ni parent ni allié. J'ai dit, dans le temps, les raisons qui m'avaient empêché de l'avouer par ma signature. Je répète ici que, dans ce Mémoire, tous les faits sont de la plus exacte vérité, à l'exception d'un seul dont je ne garantissais nullement la certitude, et sur le retranchement duquel j'avais fortement insisté.

C'est ce qui m'a déterminé à publier ce second Mémoire, que j'ai signé et appuyé des pièces justificatives que m'ont heureusement laissées les vils agens des vexations ministérielles, toujours dirigées au nom de la justice et de l'autorité.

MÉMOIRE

DE

M. MACDONAGH,

IRLANDAIS DE NATION,

Lieutenant - Colonel du 60.^{me} *Régiment d'Infanterie*, (Royal Marine), *Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis* , *enfermé pendant douze années et sept mois* , *dans un cachot aux Isles Sainte - Marguerite* (1) , *en vertu d'une Lettrd e cachet*, *accordée par M.* De Montbarrey , *ci-devant Ministre de la guerre.*

Un homme privé de sa liberté par une de ces erreurs multipliées sous une Administration inquiète et arbitraire, qui voit au bout d'une courte captivité , ses fers brisés et ses cachots ouverts , doit bénir cette révolution inévitable , quoique tardive , écrite depuis si long-temps dans le cours imperceptible des événemens. Mais un homme vexé pas tous les genres de pouvoirs , calomnié par les dépositaires de la confiance des Souverains , trahi malgré leurs promesses, au sein de la plus profonde sécurité, englouti dans ces tombeaux vivans , asyle du crime ,

---

(1) Le même où fut détenu le fameux Masque de fer.

séjour des supplices, et qui se voit arracher de ce gouffre par un Peuple libre, ne peut que faiblement rendre à ses concitoyens l'étendue de sa reconnaissance et la vivacité de son admiration.

Après une captivité de douze années et sept mois, au milieu des tourmens, dont le redoublement semblait m'annoncer le besoin de ma mort, je me vois renaître au milieu de la société ; échappé aux horreurs accumulées par mes ennemis sur mon importune existence, je resaisis le droit de réclamer la vengeance de toutes les atrocités dont j'ai été la victime. Mais la rage de mes persécuteurs n'est point à leur comble ; ils n'ont pu me retenir dans les fers, ils osent en demander de nouveaux : ils osent me frapper sous le règne de la Liberté, de la Vérité, de la Justice, avec cette arme meurtrière et ténébreuse dont je n'ai pu éviter les coups dans des jours de despotisme, d'imposture et de faveur.

Quel est donc mon crime, me suis-je demandé tant de fois ? C'est d'avoir fidèlement suivi les lois de l'honneur, c'est de n'avoir pas voulu qu'une femme, autrefois la mienne, fut porter en des bras étrangers ses caresses et ses charmes.

Aussitôt l'intrigue, la cupidité, la bassesse s'élèvent contre moi : je suis dénoncé comme un calomniateur hardi qui attaque sans pudeur la réputation d'une femme irréprochable et pure ; je suis arrêté comme un subordonné rébelle et audacieux qui insulte ses chefs ; je suis traîné dans un cachot comme un scélérat coupable des plus grands forfaits, et je suis resserré dans ces murs odieux comme un conspirateur contre ma Patrie et mon Roi.

Vous ! qui lirez ce triste récit de mes infortunes, plaignez un malheureux dont les beaux jours de la vie se

sont écoulés dans une prison, qui, confondu avec des criminels qui avaient obtenu de la bonté du Prince, l'étrange bienfait de respirer au milieu des tourmens, et comparant la douceur de leur traitement avec l'inhumanité du sien, n'a que trop souvent, dans les égaremens du désespoir, désiré leurs crimes pour obtenir leur sort.

Et toi, femme infortunée, seule auteur de mes maux! toi que j'accuse et que je poursuis devant le Tribunal sévère et incorruptible de l'opinion, parce que tu es devenue et l'opprobre de ton pays, et la honte de ton sexe. Toi, dont les assurances les plus sincères, les promesses les plus sacrées, les sermens le plus saints n'ont pu arrêter le parjure, je t'abandonne à tes remords. Étourdie jusqu'alors par cette multiplicité de jouissances que te prodiguent des richesses payées par ton deshonneur, tu as su te dérober au sentiment de ta conscience; mais tu ne pourras lui échapper plus long-tems : tu retrouveras ton Juge et ton Bourreau et je serai bien vengé de tes perfidies et de mes malheurs!.

PREMIÈRE PARTIE.

L'histoire de mes persécutions formant une masse de détails infinis, je dois m'occuper de les classer avec ordre. Pour répandre la plus grande clarté sur le récit que je vais faire, je diviserai mon Mémoire en plusieurs sections; les unes seront destinées à faire connaître les personnes. Dans les autres, j'établirai les rapports que leurs actions ont fait naître entre elles; enfin, les crimes des unes, les souffrances des autres et les droits à charge ou à décharge de toutes seront les résultats qui s'offriront pour ainsi dire d'eux-mêmes aux jugemens de l'opion vengeresse et de la justice sociale.

§. PREMIER.

J'apprécie les Généalogies aussi philosophiquement que ce puisse être ; mais j'ai un Adversaire qui, se décorant avec fierté des titres qu'il usurpe, et m'accablant de qualifications aussi atroces que calomnieuses, me force de le rappeller à sa véritable origine, et aux sentimens modestes qu'elle aurait dû lui inspirer.

Sans cette circonstance, j'aurais laissé à l'écart et ma naissance et mes services, pour n'instruire mes concitoyens que de mes malheurs.

Il existe dans les trois Royaumes Britanniques des familles dont l'origine antique et reconnue devient un titre à une juste considération, pour quiconque a l'honneur d'en être issu. A la vérité, cet avantage n'entraîne dans l'ordre social aucune prérogative directe et indépendante, mais il n'en est pas moins un bien réel dans l'opinion d'estime des citoyens.

En Angleterre, on a une vénération soutenue pour les vrais Howard, pour les Spencers, les Seymour, les Talbots, etc.

En Écosse, ou présume toujours bien des hommes qui ont droit de porter les noms de Hemilton, Douglas, Stuarts, etc.

On est également heureusement prévenu en Irlande, en faveur de ceux auxquels on ne peut contester les noms : O-Connor, O-Neil, O-Hara, Maccarty, O-Brien, O-Donnel, etc.

Ce serait néanmoins une erreur que de croire que tous les individus qui se présentent, soit dans l'intérieur des trois Royaumes, soit chez les Nations étrangères, parés de ces noms connus, aient réellement droit à la considération qui y est attachée.

Plusieurs usages ont contribué à propager des abus dont l'effet déplorable a été de les décréditer, tant au dedans qu'au dehors. Autrefois, en Irlande, on prenait le nom des familles auxquelles on s'attachait ; alors ce nom indiquait ceux qu'on désignait à Rome par le mot *Clientela*, et qui l'ont été dans l'Italie moderne par celui *Aggregati*.

Les frères de lait des aînés des maisons nobles, les enfans naturels en retenaient aussi les noms, et nombre de ceux-ci les ont transmis à leur postérité.

Delà les confusions, delà la facilité qu'ont rencontré beaucoup d'Irlandais à en imposer sur la vérité ou sur la pureté de leur origine, impostures dont beaucoup d'entreux se sont aidés, sur-tout dans les Régions étrangères, où la Noblesse d'extraction pouvait servir à multiplier les ressources.

Cependant il est très-aisé aux Irlandais expatriés de prouver qu'ils n'en imposent point sur leur naissance, lorsque réellement ils n'avancent à cet égard que la vérité.

Le Royaume d'Irlande est divisé en quatre parties principales ; chacune de celles-ci est partagée en plusieurs Comtés. Toutes les anciennes Familles nobles y ont possédé, et un très-grand nombre y possède encore des biens et des Châteaux. C'est à ces seules familles, qu'il est aisé à tout vrai Gentilhomme Irlandais de faire remonter son origine.

Il existe dans ce Pays des formalités sûres, prescrites par l'usage et la loi, pour écarter toute illusion ; et si les Nations étrangères ne veulent pas être abusées par des aventuriers de cette Région, il est nécessaire pour elles de n'accorder croyance, sur ce point, qu'aux seules généalogies qu'elles en verront scrupuleusement revêtues.

Quant à moi, je suis issu d'une famille établie depuis

douze siècles dans le comté de Slegoe, dans la province de Conacie : j'y naquis en 1740 (1).

Connor Macdonagh, mon père, avait peu de fortune; mais elle était égale à ses besoins, et suffisante pour élever sa famille, de manière à nous rendre indépendans de ses riches et nobles parens et alliés.

Un procès survenu entre le Lord Kingston et mon père, dérangea tellement ses affaires, qu'il en mourut de chagrin. Il me laissa en bas âge aux soins d'un grand oncle qui n'avait qu'un mince revenu de soixante guinées. Cette situation de la fortune de mon grand'oncle était une conséquence des spoliations qui avaient été exercées sur les siens, tous inébranlables partisans de l'infortuné Charles I.er et de la Religion Catholique et Romaine, par Olivier Cromwel, pendant les jours de bouleversement et de massacre que cet usurpateur fit commettre dans ma Patrie.

Mon aïeul et mon bisaïeul y avaient possédé l'un et l'autre la Baronie de Balindoone. Cette terre, transmise jusqu'à eux par une suite d'aïeux non interrompue pendant douze siècles, est aujourd'hui divisée entre deux possesseurs, le Lord Kingsborough et le Général Faleirde, qui en tirent environ 100,000 livres tournois de revenu.

Le temps n'a point encore effacé les blasons de la race dont je suis sorti, des portiques de plusieurs anciens Châteaux appartenant à ses branches diverses, situés dans le Comté de Slegoe. Ils se voyent encore sur les murs antiques de l'ancienne Abbaye de Balindoone (2).

---

(1) Voyez, aux Pièces Justificatives, N.os 1 et 2, les descriptions géographiques des Comtés de Slegoe et de Roscommon ; elles peuvent servir à prouver que les familles des O-Connor, O-Hara, O-Gara, Macdonagh y son établies depuis des siècles.

(2) Cette Abbaye n'est pas la seule qui ait été fondée par

La Baronnie de Kiloony, située aussi dans le même Comté, fut apportée en mariage au Lord Carlingford (1), par Élisabeth Magdonagh. Elle avait, ainsi que le reste de nos biens, été confisquée par Cromwel; (2) mais Char-

---

ma famille; elle fonda et dota encore, dans le treizième siècle, les deux Abbayes de Clunimilliau et de Korockmore, également situées dans le Comté de Slegoe. (Voyez aux Pièces Justificatives, N.° 3).

(1) Voyez le Nobiliaire d'Irlande, par Lodgt, où se trouve la généalogie du Lord Carlingford.

(2) Cromwel prenait pour modèle les Turcs, qui détruisent la Noblesse en confisquant ses biens, et en réduisant les familles riches en esclavage. (*Vie de Montecuculli*). Ce scélérat a fait vendre quatre mille Ecossais sur le marché de Londres, qui ont été envoyés en Amérique comme esclaves. (*Histoire d'Angleterre, par Henne; Essai sur les mœurs, par Voltaire*). C'était montrer bien peu de reconnaissance envers un peuple qui lui avait rendu de si grands services, en lui livrant Charles I.er, leur compatriote, pour une somme modique de 5000 liv. sterlings; car cette somme partagée entre toute l'armée Ecossaise, il n'en revint à chaque soldat que quatre sous. Ainsi la plus grande insulte qu'on puisse faire à un Ecossais, est de lui dire qu'il a vendu son Roi pour quatre sous. (Voyez la Lettre 35.me du célèbre Junius, en Anglais, Edition de Londres, 1774).

Les catholiques Romains d'Irlande se sont toujours distingués par leur amour et leur attachement à leur Religion et à la Maison des Stuarts. Sept mille Irlandais furent tués à la Bataille d'Ackreim, en 1691, en combattant le Général Kinkel et le Roi Guillaume III, Prince d'Orange, pour défendre leur Religion et leur Roi; ils étaient commandés par Mr. de Saint-Ruth, Lieutenant-Général au service de France. (Voyez aux Pièces Justificatives, N.° 5, la traduction du récit de cette Bataille, tirée du troisième volume de l'Histoire d'Irlande, par Thomas Leland).

L'Irlande est, des trois Royaumes, celui qui s'est le plus

les II la fit rendre à la famille. Au lieu que les Baronnies de Caronne et de Balindoone, ancien patrimoine

---

ressenti des fureurs de Cromwel : Droghéda, ville d'Irlande, du Comté de Louth, dans la province de Lienster, sur la rivière de Boyne, à 22 milles de Dublin, avait un port sûr et bon, et était fort fréquentée des Etrangers du temps de Cambden. Cette ville fut prise d'assaut en 1649, par Cromwel, qui fit passer toute la garnison, composée de 4000 hommes, au fil de l'épée ; Corthur Aston, qui en était Gouverneur, et tous les habitans, hommes, femmes, enfans et vieillards, rien ne fut épargné. Ce fut pour répandre la terreur dans toutes les autres Places du pays, qu'il commit cet acte de férocité ; aussi eût-il un succès rapide dans toutes ses autres entreprises. (Dictionnaire Anglais, Mémoires du temps).

On peut citer encore à l'appui de ce trait, ce passage de Heme, dans son histoire de la Maison des Stuarts, tome 2, page 288.

Mais l'Administration du Protecteur était plus violente en Irlande. Le Gouvernement de cette île avait d'abord été confié à Fleetwod, fanatique ouvert, qui avait épousé la veuve d'Ireton ; ensuite à Henri Cromwel, second fils du Protecteur, jeune homme d'un caractère fort doux, mais qui n'était pas sans capacité ni sans vigueur. Cinq millions d'acres confisqués sur les Catholiques ou sur les partisans du Roi, furent divisés partie entre les Aventuriers qui étaient en avance d'argent, partie entre les soldats Anglais, auxquels on devait des arrérages.

L'Histoire offre peu d'exemples d'un changement de propriété si subit et si violent. On publia même un ordre qui confinait les Irlandais naturels dans la province de Connanght, où ils devaient être enfermés par des rivières, des lacs et des montagnes, qui rendraient leur haine moins dangereuse pour les Anglais. C'est par une suite de ces proscriptions,

de mes auteurs, furent irrévocablement perdues pour eux (1). Delà la situation peu fortunée de mon père; delà mon émigration de la Patrie de mes aïeux; delà l'océan de calamités auxquelles le lecteur va me voir en proie.

J'avais cependant un grand'oncle du même nom que moi au service de la France; ce Gentilhomme y était passé à la suite des Stuarts. Parvenu au rang de Colonel, moins prodigué et plus considéré alors qu'il ne l'est de nos jours, mon grand'oncle mourut en 1745, à Salins, en Franche-Comté.

Avant d'expirer, ce parent avait confié à un de mes oncles (2), Capitaine au Régiment de Dillon, une som-

---

que tout Catholique Romain ne peut être admis à aucun emploi, soit civil, soit militaire, dans les trois Royaumes. C'est aussi Félonie sans bénéfice de Clergé, à un Sujet Britannique, de servir la Maison de Bourbon.

(1) M. O-Connor, mon parent, établi au Comté de Roscommor, a entre ses mains des patentes et actes publics qui prouvent que ma famille y jouissait, en 1651, d'une terre qui rapporte aujourd'hui 500,000 liv. de rente. Il me serait impossible de faire venir dans ce moment tous ces titres, qu'il faudrait faire traduire en Français, légaliser par le Vice-Roi d'Irlande, le Lord Maire de Dublin et le premier Ministre de la Cour d'Angleterre, ce qui entraînerait des frais considérables. Je me contente de citer la lettre de M. O-Connor, aux Pièces Justificatives, N.° 4.

(2) Voyez aux Pièces Justificatives, N.° 6, trois brevets de mes trois grands oncles au service de France dans la Brigade Irlandaise, et se sont trouvés à l'affaire de Crémone en 1702, et à la Bataille de Luzara, en Italie, dans la même année. Le brevet de Sous-Lieutenant accordé à Thadée Macdonagh dans le Régiment de Dillon, et la commission de Lieutenant-Colonel dans le même corps, accordée au sieur Macdonagh, avant Capitaine des Grenadiers du même Régiment.

me de 12,000 livres qui devait être employée à mon éducation. Aussitôt que j'eus atteint ma douzième année, mon oncle me fit venir d'Irlande : j'abordai en France sous la conduite d'un Gentilhomme de nos Cantons, nommé Taaffe, qui me remit, à Hesdin, en Artois, entre les mains de l'oncle qui m'attendait.

Après avoir pris chez un maître particulier une teinture de la Langue française, on me fit commencer mes études chez les Jésuites, à Hesdin. Mais s'appercevant que le désir d'embrasser l'état de l'Église commençait à germer en moi, mon oncle s'en prit à mes livres, et les jeta au feu. Mes Régens furent aussitôt remplacés par des maîtres d'armes, de dessin et de mathématiques ; ensuite ce bon parent m'acheta une Sous-Lieutenance dans le Régiment de Dillon (1).

J'ai servi dans ce Corps pendant 25 années consécutives : j'y suis devenu Lieutenant, Capitaine. A l'Exemple de mes grands oncles, qui combattirent au nombre de trois à l'affaire de *Crémone*, si glorieuse aux Irlandais et à *Luzara*, où ils se couvrirent encore d'honneur ; à l'exemple de plusieurs de mes oncles qui répandirent leur sang dans les champs de Fontenoy et de Lawfeld, j'ai eu l'honneur de combattre moi-même à Marbourg, sous le commandement du vaillant Nagle, et j'ai fait les campagnes d'Allemagne.

Milord Carlingford, marié à Miss Macdonagh, s'était attaché à la Maison de Lorraine. Ce Seigneur avait engagé, à deux reprises différentes, tous ses biens d'Irlande pour en aider le Duc Léopold de Lorraine, aïeul de Sa Majesté la Reine.

---

(1) Voyez le certificat qui m'a été délivré par ce Régiment, et qui m'a été envoyé aux îles Sainte-Marguerite, N.° 12.

En conséquence des services éminens de cet allié, le Prince Charles de Lorraine et la Princesse Charlotte, voulurent bien écrire et ordonner au Comte de Mercy d'intéresser cette Princesse, encore Dauphine, à mon avancement. Elle eût la bonté de demander pour moi, aux Ministres du feu Roi, un grade supérieur (1) : mais alors une telle protection était bien moins efficace qu'honorable. Je restai simple Capitaine, tandis que la fortune et la favorite faisaient chaque jour des Colonels pareils à celui qu'on verra figurer dans mon effrayante histoire.

§. II.

Origine de mes persécuteurs.

Je viens de me montrer à mes Concitoyens tel que j'étais ; je dois leur faire connaître quels sont mes persécuteurs. Ils verront avec quelle facilité, sous le régime oppresseur qu'ils ont détruit, un homme honnête était la victime d'intrigans qui avaient su, à l'aide de faux tires, s'entourer d'une considération usurpée.

J'ai déjà dit que j'attachais peu d'importance aux avantages de la naissance ; mais je dois répondre à un accusateur qui m'a prodigué les épithètes humiliantes d'intri-

(1) Qu'il me soit permis de rendre hommage à la bienfaisance de cette auguste Princesse, qui daigna s'intéresser à mon sort, et dont l'affabilité touchante semblait faire disparaître les distances qui la séparaient de l'infortuné réclamant sa protection ou sa justice. Ce témoignage de bienveillance n'est pas le seul dont Sa Majesté m'a honoré.... mais n'anticipons pas sur les faits que j'ai à exposer ; il me sera bien doux de pouvoir suspendre un moment le récit de mes malheurs, et de m'arracher à de si douloureux souvenirs par le sentiment et l'expression de ma reconnaissance. Pièces Justificatives, N.os 23 et 24.

guant, de chevalier d'industrie, de mauvais sujet, de calomniateur, d'infame, de scélérat, qui a rassemblé autour de lui tous les agens de mes persécutions, qui les a décorés de titres fastueux, et qui réclame leur témoignage comme une preuve des horreurs qu'il m'impute : il faut donc que je les dépouille tous de cette estime d'opinion dont ils s'enveloppent, et qu'en les montrant tels qu'ils sont, j'indique à mes Concitoyens le dégré de confiance qu'ils doivent à leur témoignage.

Je vais commencer par ceux qui ont les premiers contribué à ma ruine : Rose Plunkelt, aujourd'hui femme du tantôt Marquis, tantôt Baron de Carondelet, et Randel Plunkelt, son frère, aujourd'hui transformé en Lord Dusany.

Randel et Rose Plunkelt sont les enfans d'Olivier Plunkelt, Gentilhomme protestant, du Comté de Meath, dans la province de Legénie, en Irlande. Leur père avait reçu de ses voisins le sobriquet de Lord Dunsany, sur quelques vieilles et ridicules prétentions à ce titre alors purement imaginaire.

Rose Plunkelt a été élevée à Dublin; l'extrême pauvreté à laquelle son père se trouvait réduit, l'avait forcé à l'envoyer dans cette Ville auprès de deux tantes et d'un oncle parternels : mais ce dernier ayant fait un mariage très-disproportionné, se trouva dans l'impossibilité de continuer l'éducation de sa nièce ; il présenta, conjointement avec les deux tantes de Rose, un placet au Lord Maire, qui allait condamner Plunkelt à faire à sa fille une pension alimentaire ; mais ce père malheureux représenta que, réduit lui-même à pourvoir à sa subsistance, et de temps en temps prisonnier pour dettes, il ne pouvait pourvoir à celle de Rose.

Rose eut le bonheur de trouver un asyle et des secours

auprès de la sœur du Lord Nugent; elle y a vécu pendant deux ans, ainsi qu'elle me l'a avoué, sur le pied de la plus basse domesticité.

Rose a une sœur mariée au nommé Maguire, marchand de bœufs dans le Comté de Meath; elle a aussi deux cousins germains réduits à la mendicité (1).

Maintenant Rose, au milieu de l'aisance et du luxe, oublie ses premières années; et son frère, décoré du titre de Lord qu'il a payé avec mes dépouilles, dérobe jusqu'aux traces de sa naissance.

Je n'ai plus que deux personnes à faire connaître, et ce sont elles qui ont été les agens ostensibles de ma trop longue détention.

La première est le Secrétaire du feu Comte Ogara, nommé Deuzan. Cet homme, né avec toute la souplesse d'un valet intriguant, était parvenu à s'emparer de la confiance de son Maître, et avait forcé ce vieillard à ne pouvoir se passer d'un serviteur dont l'importance des services s'accroissait par l'habitude; homme aussi rampant, aussi bas auprès du Seigneur qu'il gouvernait, et dont il convoitait les bienfaits, qu'audacieux et insolent vis-à-vis de ceux qu'il croyait pouvoir porter atteinte à son autorité, ou dont il redoutait la pénétration et la fermeté.

La seconde personne que j'ai encore à dévoiler, est un

(1) Je suis loin de reprocher à cette famille la détresse où elle était plongée, comme le soi-disant Marquis de Carondelet m'a reproché la situation pénurieuse où je me trouve, et qui est son ouvrage. L'indigence de Rose, tant qu'elle a conservé des mœurs, était plus précieuse à mes yeux qu'une riche dot; et si je daignais lui faire des reproches, se serait plutôt sur l'opulence qu'elle a achetée aux dépens de sa vertu, que sur la pauvreté qui l'assaillait quand je l'ai épousée.

prétendu Comte de Walsh-Serrant, Colonel d'un Régiment du même nom.

Le chemin rapide de ce favori de la fortune est aussi extraordinaire que l'accroissement subit de ses dignités.

Le sieur Wash, (car c'est là le vrai nom du prétendu Comte, et non pas Walsh, comme il lui plaît de se nommer), est fils d'un sieur Wash, Négociant à Cadix. Ce Négociant était fils d'un patron de Navire, et petit fils d'un particulier de Strasbourg, nommé Isaac-Abraham Wash.

Telle est, dans l'exacte vérité, la généalogie du prétendu Comte de Serrant.

Wash le patron de Navire, voulant sans doute faire perdre de vue son origine, dénatura le nom de son père; il ajouta une *l*, transposa les lettres, et d'une obscure famille Israélite, il en forma tout-à-coup une illustre famille Irlandaise.

C'est à la faveur de cette transposition, que le sieur Wash s'est produit sous le titre fastueux de Comte, est monté dans les carosses du Roi, a épousé une demoiselle de la Maison de Choiseul, sans autre dot que ses appas, et est maintenant Colonel d'un Régiment Irlandais, et Maréchal de Camp (1).

---

(1) J'ai déjà fait connaître au public par la voie des Journaux, que les père et oncle du ci-devant Comte de Serrant étaient sortis d'un sieur Wash, Juif de Strasbourg; et j'ai la confiance de réitérer au ci-devant Comte le défi le plus formel de produire aucun acte authentique et fidèle de baptême ou de mariage qui contredise ce que je viens d'avancer.

Je le défie aussi de produire une généalogie légale qui établisse la moindre liaison entre l'existence d'aucuns de ses aïeux, démontrés tels, et la possession d'aucune propriété en Irlande, en Ecosse ou en Angleterre.

Loin donc d'appartenir à aucune Famille noble de ces trois

C'est ce ci-devant Comte de Walsh-Serrant qui s'est chargé de poursuivre la lettre de cachet qui m'a tenu pendant douze années et sept mois dans un cachot derrière six portes, trois grilles, à côté d'une latrine, et sans pouvoir communiquer avec personne, soit de vive voix, soit par écrit.

Le crédit du ci-devant Comte Serrant n'était pas gratuitement au service de ses amis, puisqu'il a accepté de ma femme une somme de mille louis pour la délivrer d'un homme dont elle craignait les poursuites, et pour laisser son nouveau mari jouir en paix du fruit de sa bassesse.

Le sieur Carondelet de Valenciennes doit figurer sur le même rang que le ci-devant Comte de Serrant, puisqu'il est aussi lâche, aussi poltron et aussi impudent que son protecteur.

S'il est fastidieux pour mes lecteurs de voir toujours paraître sur la scène des personnages nouveaux, il est bien rébutant pour moi d'avoir à les tirer de l'obscurité dont ils s'enveloppaient, pour les dépouiller de la considération factice, dont à force d'intrigue et d'imposture, ils s'étaient revêtus, et pour appeller sur eux le ridicule, l'indignation et le mépris.

Le sieur de Carondelet, tantôt Marquis, tantôt Baron, et le plus souvent sans titre, est un Gentillâtre du pays du Hainaut.

Le sieur de Carondelet était Capitaine de remplacement au Régiment de Poitou, mais *sans prétendre à aucun*

Royaumes, il n'est même pas Gentilhomme; et ce n'est que par les richesses que son père, autrefois dans le commerce, lui a laissées, qu'il a acquis la superbe terre de Serrant, sise sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne, et dont il accole le nom à celui que son bisaïeul s'était approprié.

avancement dans ce corps; il avait été attaché à ce Régiment pour acquérir seulement une ombre de service qui pût lui procurer la croix qu'il a aujourd'hui, et voici à quoi s'est réduit le service qu'il a fait dans ce corps : il y est resté pendant huit ans, et s'est retiré; son Régiment étant revenu à Valenciennes au bout de 15 ans, Carondelet a sollicité et obtenu du Colonel une commission de Capitaine de remplacement, *mais sans avoir à prétendre un rang dans ce Régiment.*

Après trois ou quatre ans de service dans ce dernier grade, il a reçu la croix de Saint-Louis.

Le sieur de Carondelet ayant refusé de s'expliquer avec moi sur des faussetés qu'il débitait sur mon compte, je le dénonçai à son Régiment comme un lâche, et je priai le corps de m'en donner justice. Je reçus du Colonel une lettre dans laquelle il me marquait :

« Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait « l'honneur de m'écrire au sujet de M. Jean-Louis-Nicolas-« Guillain Carondelet de Noyelle, Chevalier de Saint-« Louis, et *Capitaine de remplacement* au Régiment de « Poitou.

« Depuis près de trois ans que j'ai l'honneur de com-« mander ce Régiment, *je n'ai jamais entendu parler de* « *cet Officier*, qui n'est pas sur le tableau de ceux *qui* « *ont à prétendre un rang au Régiment.* Vous voyez « donc, Monsieur, que nous sommes sans droit vis-à-vis « de votre adversaire, puisqu'il n'est plus parmi nous. »

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Cette lettre prouve combien Carondelet était considéré dans son Régiment, et le Colonel, en disant *qu'il n'était pas sur le tableau de ceux qui ont à prétendre un rang au Régiment*, me disait assez ouvertement, que

quand même il aurait prétendu à quelqu'avancement, ses camarades ne l'auraient pas souffert.

Voilà la seule satisfaction que j'ai pu tirer de Carondelet, comme militaire.

Et c'est cet homme, qui n'ayant pas rougi d'acheter, par un sacrifice aux lois impérieuses de l'honneur, la main d'une femme parjure et souillée, qui jouissant tranquillement d'une fortune immense, dont toutes les lois me garantissaient la propriété, qui furieux de voir mes fers brisés par ces élans rapides de liberté et de patriotismes, qui au même moment ont électrisé toute la France; c'est cet homme qui ose me dénoncer aux suprêmes Législateurs comme un calomniateur, un infame, un scélérat !

Mais qu'il tremble lui-même : le jour des vengeances est arrivé ; cette justice qu'il appelle à grands cris sur ma tête menacera bientôt la sienne, et il n'aura pour l'y soustraire, ni la paix de la conscience, ni la pureté de sa conduite, ni la voix de ses Concitoyens.

Je m'arrache à l'indignation que tant d'horreurs m'inspirent : il m'a fallu bien du courage sans doute, lorsque dans un cachot le sentiment de mon innocence luttait contre la barbarie de mes persécuteurs ; mais j'avoue qu'il me manque pour répondre de sang-froid à tant d'atrocités.

§. III.

Mon mariage avec Rose Plunkelt.

J'ai dit dans la section précédente quels étaient mes ennemis ; je vais maintenant dévoiler leurs complots : je laisserai à mes lecteurs le soin de faire les réflexions que leur fourniront les faits que je vais retracer : ils m'ont déjà jugé. Je commence par ceux qui ont précédé mes

malheurs ; le récit en sera long peut-être, mais j'étais heureux alors, et l'on me pardonnera si j'éprouve quelques douceurs à m'y arrêter.

En 1774, j'eus occasion de faire connaissance avec une jeune demoiselle nommée Rose Plunkelt, pensionnaire à Lille ; elle se disait parente éloignée du Comte Ogara (1). Elle m'apprit qu'elle avait déjà fait avec son

(1) Le Comte Charles Ogara était fils d'Olier Ogara, Gentilhomme Irlandais du Comté de Slegoe, Colonel des Gardes Anglaises en 1686, et passé d'Angleterre en France à la suite de l'infortuné Jacques II.

Le Colonel Ogara avait abandonné une fortune considérable pour s'attacher à celle de son Souverain. Une terre située dans le même Comté que celle de ma famille, et sacrifiée par lui, produit aux deux Lords Kinsboroug et Kingston près de 5000 livres Sterlings.

Le Colonel Ogara réduit aux minces appointemens qu'il recevait d'un Monarque lui-même devenu pensionnaire de Louis XIV, donna néanmoins à ses trois fils une éducation conforme à leur naissance : les deux premiers obtinrent des postes au service d'Espagne, et le troisième, dont je vais parler, fut bientôt dédommagé, par les faveurs de la fortune, des pertes que la fidélité de sa Maison envers les Stuarts avait causées à sa famille.

Le Lord Carlingford, Feld-Maréchal de l'Empire, Chevalier de la Toison d'or, Gouverneur du Duc Léopold, et parent et ami du Colonel Ogara, lui écrivit de Nancy qu'il se chargerait de l'éducation et de l'avancement du dernier de ses fils.

Le jeune Ogara, recommandé par le Lord Carlingford, devint en même-temps et le page, et le compagnon du Prince. Le souvenir des services importans du parent et du protecteur, préparèrent au protégé le chemin le plus rapide en sa faveur.

Cette faveur s'est soutenue jusqu'à l'époque où Léopold, en vertu du traité d'échange de la Lorraine, fut investi du

frère Randel Plunkelt, un voyage dans les Pays-Bas Autrichiens. Le motif de ce voyage était de solliciter les bienfaits de ce Seigneur qu'elle m'assurait être son parent ; elle ne me dissimula pas que si son attente à cet égard était déçue, elle se verrait réduite aux plus grandes extrémités dans sa Patrie.

Cet exposé m'attendrit : l'intérêt que Rose commençait à m'inspirer s'accrût encore, lorsqu'elle m'eût confié que le Comte Ogara avait refusé de la voir, et lui avait fait dire de reprendre la route d'Irlande (1) ; il redoubla sur-

---

grand Duché de Toscane, et elle s'accrut lorsque ce Prince eût épousé la Reine de Hongrie, et fut reconnu Empereur.

C'est ainsi que le Comte Ogara, Chevalier de la Toison d'or, Ecuyer de main de la Princesse Charlotte, Chambellan et Conseiller d'État, intime de leurs Majestés Impériales, a terminé à Bruxelles, dans un âge qui rapproche souvent les deux extrémités de la vie, une carrière parsemée de prospérités et agrémens. Heureux si, au bout de sa course, il eût pu se soustraire aux embûches qui furent dressées par un valet avide et par une femme perverse, à sa bienfaisance naturelle et à son accidentelle crédulité !

(1) D'après cette réception, on sera peut-être étonné d'apprendre que Rose et Randel Plunkelt ont hérité de la totalité des biens du Comte Ogara, sur-tout lorsqu'on saura que ces deux individus étaient parens *très-éloignés* de ce Seigneur, qu'ils avaient en Irlande des parens plus proches ; que j'étais, en France, l'héritier présomptif : car la seule parenté que Rose pouvait réclamer auprès du Comte Ogara, c'était d'être son arrière petite-nièce.

Je ne crains pas d'avancer qu'il est impossible à Rose Plunkelt de prouver par aucun acte authentique sa parenté avec le Comte Ogara : mais je suppose un instant qu'elle lui appartienne, Rose a dans le Comté de Meath un oncle et deux tantes

tout, lorsqu'elle m'eût ingénûment confessé qu'il lui était impossible de vivre dans ce pays avec une belle-sœur d'une humeur incompatible avec la sienne, qui, veuve lors de son mariage avec Randel Plunkelt, ne lui avait apporté qu'un douaire d'environ 100 guinées de rente, douaire qui était la seule ressource de ce couple, et à peine snffisant pour eux et leurs enfans : Rose déchirait mon cœur, en ajoutant qu'elle y serait réduite à gagner son pain du travail de ses mains.

Pénétrée peut-être sincèrement alors de la part que ma sensibilité me faisait prendre à sa position, Rose me témoigna, par dégrés, l'affection la plus vive : j'avais d'abord été compatissant, je devins sensible. Dans une effusion qui fut amenée par cette situation graduelle de mon ame, Rose me déclara qu'elle m'aimait ; que si je voulais l'épouser, je pourrais être sûr de son inviolable attachement et de son inaltérable fidélité.

Mon ame était trop droite, mon attendrissement trop grand, pour qu'il me fut possible de penser que la jeune personne qui m'adressait cette déclaration naïve, pût n'envisager en ce moment en moi que le parent reconnu, avoué, et l'un des héritiers présomptifs de ce même Comte Ogara, qui venait de repousser ses demandes.

Rose Plunkelt était grande, d'une figure agréable ; elle

---

qui seraient d'un dégré plus proche qu'elle, et dont la position extrêmement malheureuse aurait fixé les regards du Comte, si ses dispositions eussent été libres. Il est aisé de voir maintenant que s'il a testé en faveur des Plunkelt, c'est une suite inévitable des manœuvres de Deuzan, qui, dans les dernières années de la vie du Comte, lui faisait signer des lettres, où il appellait Rose sa nièce. Ce sont là les seules pièces qu'elle peut invoquer à l'appui de sa prétendue parenté.

avait cette fraîcheur de jeunesse, faite pour exclure, de qui la régardait, tout soupçon de duplicité et d'avarice : elle avait, ou du moins elle affectait la modestie et l'excessive pudeur; elle paraissait vivement pénétrée de ces sentimens de religion, qui sont presque toujours vraiment sentis à son âge, quand ils se manifestent par des pratiques extérieures suivies; en un mot, j'envisageai Rose, l'une des personnes de son sexe les plus vertueuses qui fussent sorties de notre commune Patrie.

J'étais même entretenu dans ces conjectures avantageuses, à Rose, par une sorte de simplicité, pour ne pas dire de gaucherie dans ses manières. Elle parlait avec une extrême naïveté, elle saluait sans grâces; elle n'avait pas le moindre usage de la société; usage que beaucoup de femmes n'acquièrent pas sans conséquence; elle m'avait proposé de la prendre pour femme avec cette timidité ingénue et pressante de la faiblesse, qui implore la force. Ses accens avaient passés dans mon ame, et malheureusement ils s'y arrêtèrent.

Je réflechis sur ce mariage autant qu'un jeune homme affecté comme je l'étais pouvait faire.

Deux jours après, Rose prétextant une visite à une Dame, sortit de son Couvent et accepta un dîner que je lui offris avec le respect dû à l'innocence; après elle fit avec moi quelques tours de promenade et rentra derrière sa grille.

La conversation roula sur les moyens d'effectuer et accélérer notre mariage; mais j'avais observé à Mademoiselle Plunkelt, que si en Irlande, attendu que l'exercice public de la Religion Romaine était défendu, on pouvait se marier dans des maisons au désert, et quelquefois dans des chapelles domestiques, en France il fallait, pour valider un mariage, d'autres formalités que je lui

expliquai le mieux qu'il me fut possible, et que ces préliminaires entraîneraient au moins deux mois ou six semaines.

Je lui annonçai cependant que je connaissais un Prêtre Irlandais, récemment arrivé de Tournay, et qui était à la veille de passer en Angleterre; que je m'informerais si un mariage était valide en France, contracté avec les seules formalités en usage en Irlande.

J'invitai le lendemain cet Ecclésiastique dont j'avais parlé à Rose, et je le déterminai à nous unir, ainsi qu'il l'aurait fait en Irlande; il me chargea de trouver deux témoins. Je m'adressai aux sieurs Thomson et Molone, nos compatriotes : tout fut arrêté pour le lendemain; j'en donnai avis à l'impatiente Rose : elle ne fut pas la moins précise au rendez-vous.

Après un dîner qui se passa en félicitations réciproques, le Prêtre mit à nos engagemens le sceau de la Religion, en nous donnant, en présence des témoins, la bénédiction nuptiale.

Environ une heure après la cérémonie, l'Ecclésiastique et les témoins nous quittèrent. Je suis forcé de tout dire; la nature de ma cause exige que je révèle jusqu'aux moindres détails : alors Rose se livrant à ce que je croyais de la tendresse, joignit le sceau de la nature à celui de la Religion.

Je la remenai ensuite à son Couvent d'où elle est sortie plusieurs fois pour me donner des preuves de son amour.

Je fis le lendemain au bon Prêtre Irlandais, un léger présent en argent, hardes et vin; il se rendit à sa destination, et les deux témoins partirent pour Paris, où leurs affaires les appellaient.

Rose reçut six semaines après, une lettre de son frère, qui lui marquait qu'il arrivait à Paris, de Cadix, où sa

femme et lui avaient fait un voyage pour voir un parent dont ils espéraient hériter ; mais que ce parent avait fait un mariage bizarre et avait frustré leurs espérances, en donnant tout son bien à la femme qu'il avait épousée.

Ce fut en Avril 1774, que Rose me fit part de cette lettre ; je lui conseillai d'accéder au désir de son frère, et de se rendre à Paris : je pensais que Randel Plunkelt pourrait faire part à Rose des secours qu'il avait reçu de ce parent de Cadix, dont la fortune, acquise dans le commerce, passait pour très-considérable.

Rose avait communiqué cette lettre à la Supérieure de son Couvent, qui lui avait donné le même conseil, fondé sur les mêmes conjectures.

Rose fit les apprêts de son voyage ; ils ne furent ni longs, ni embarrassans. Très-peu de linge, une petite robe, quelques bonnets et un mantelet dont je venais de lui faire présent, furent mis dans une malle de deux pieds de longueur : je remis à Rose cinq louis pour faire retenir et payer sa place à la diligence, et acquitter quelques petites dettes.

Rose, après avoir pris congé de ses compagnes se mit en apparence en route, sous les auspices d'un honnête Ecclésiastique, que la bonne Supérieure savait partir pour Paris, mais dans la réalité, sous ceux de quelqu'un qui avait sur sa personne des droits plus directs et un intérêt plus grand de lui être utile ; c'est-à-dire, que je retins pour moi une place dans cette même voiture. Je m'y embarquai avec environ soixante louis qui formaient toutes mes ressources, et je voulais d'autant plus les ménager, qu'ayant déjà connu le frère de Rose à Saint-Omer, je n'avais pas eu de peine à croire tout ce qu'elle m'avait raconté de sa lésinerie.

Arrivés à la Villette, je descendis de la voiture, dans

la crainte d'être apperçu du frère, qui, animé contre moi par un ancien levain de brouillerie, s'il se fut apperçu de quelque rapport entre elle et moi, se serait refusé à lui accorder le plus strict nécessaire.

En quittant la Diligence de Lille, Rose rencontra son frère qui la conduisit à l'Hôtel d'Entragues, rue de Tournon, où il était logé avec son épouse.

Comme j'étais prévenu de cette circonstance, je me procurai un logement dans la même rue, et précisément en face de celui des Plunkelt.

A peine Plunkelt et sa femme étaient-ils sortis, que Rose s'échappait et venait m'informer de ce qu'il importait de savoir. Le voisinage du Luxembourg servait de prétexte à ces fréquentes sorties.

Aussitôt que Plunkelt eut fini ses affaires et satisfait la curiosité de sa femme, il annonça son prochain voyage pour Bruxelles. Le motif de ce voyage était d'aller rendre ses devoirs au Comte Ogara, et de le déterminer à faire quelques dispositions en faveur de Rose; il avait aussi quelque espoir que le comte Ogara, qui jouissait de beaucoup de crédit, pourrait le faire nommer Chambellan du Prince Charles de Lorraine. Si les vœux de Plunkelt étaient comblés, il devait fixer sa demeure dans la Capitale du Brabant, si non il s'en retournait en Irlande par Ostende.

Je ne pouvais m'empêcher de sourire des prétentions de mon pauvre beau-frère; car du côté du physique, comme du moral, Plunkelt n'était pas avantageusement partagé, et pouvait bien mieux figurer au milieu des *Cromwelliens d'Irlande* (1), que dans une Cour polie, élégante et fastueuse.

(1) On appelle Cromwelliens d'Irlande les brigands que Cromwel avait traîné à sa suite, encouragés par l'espoir du

Pour assurer la réussite de ces projets, Plunkelt avait attiré et reçu chez lui une fille du Général Plunkelt, au service Autrichien, et Commandant de la ville d'Anvers. Cette jeune personne était pensionnaire aux Religieuses Anglaises de cette Capitale, et le beau-frère était instruit avec soin du dépérissement graduel des facultés intellectuelles du Comte Ogara. On verra dans la suite que si le frère de Rose a abandonné la partie flatteuse de ses espérances, il n'a rien négligé pour se procurer la partie lucrative. Rose, à qui son frère avait proposé d'entrer au Couvent de Port-Royal, lui avait témoigné de son côté qu'elle serait bien aise de présenter comme lui ses devoirs au Comte Ogara ; mais Plunkelt, auquel toute espèce de partage en cas de réussite répugnait, insista sur le Couvent, et ne combattit la résistance de Rose que par des menaces. Je fus consulté, et je dis à Rose de renoncer au voyage de Bruxelles, qu'elle n'aurait rien obtenu du Comte, qui s'était déjà ouvert à moi sur ses dispositions à leur égard, que son frère n'obtiendrait pas davantage, qu'elle consentit à entrer au Couvent, à condition qu'il payerait une année d'avance et pourvoirait en détail à tous ses besoins.

Rose suivit mon avis : son frère promit tout et ne tint rien. Elle fut remise entre les mains de Madame de Montperroux, Abbesse de Port-Royal, qui eût l'imprudence de se contenter d'un à-compte de huit louis, et de la promesse verbale du *futur Chambellan* de lui faire parve-

---

butin : ce sont les descendans de ces brigands qui possèdent aujourd'hui les plus belles terres des familles de ce Royaume, qui ont abandonné leur Patrie pour servir la cause des Stuarts. Ces Cromwelliens sont grossiers et sans la moindre éducation ; ils composent en grande partie le Parlement d'Irlande.

nir le surplus aussitôt qu'il serait arrivé à Bruxelles. Rose, victime de l'indiscrète facilité de l'Abbesse, me fit, au bout de peu de tems, parvenir ses plaintes et ses inquiétudes. Elle me priait de passer à sa grille. Je m'y rendis : elle éclata contre son frère, et se récria fortement qu'après l'avoir emprisonnée sous les ordres d'une Française, il la laissait dénuée des nipes même les plus nécessaires et sans argent. J'appaisai Rose ; je l'assurai que je suppléerais à tout ; je lui remis l'argent nécessaire pour se procurer les choses les plus pressantes, et je la priai de me faire connaître par la suite tous ses besoins, en l'assurant que je m'empresserais de les satisfaire.

Au mois d'Avril 1775, Rose me fit prier d'aller la voir. J'y fus. Elle paraissait profondément affligée ; je lui en demandai la cause : elle me répondit en ces termes : « Vous savez, mon cher, à quel point je vous chéris, » qu'il n'est pas de sacrifice qui puisse me coûter pour » vous ; vous êtes un homme d'honneur, moi je suis affli» gée, désespéré ! Vous pouvez seul me tranquilliser et » me rendre heureuse. » Je promis d'aller au devant du moindre de ses désirs, et je lui renouvellai l'assurance de mes sentimens. Rose tira de sa poche, aussitôt après ma réponse, un billet écrit de sa main ; elle me l'offrit comme un modèle de celui qu'elle exigeait de moi ; et dans lequel je devais m'engager a lui payer une somme de mille livres sterlings, dans le cas où il m'arriverait de contester la validité de notre mariage.

Un homme moins franc, ou seulement plus réflechi que moi, eût peut-être trouvé cette précaution un peu forte pour une personne de l'âge de Rose ; peut-être aussi, avec plus d'expérience, me serais-je apperçu que ces conseils lui avaient été donnés par quelques'unes de ces femmes qui poursuivant leurs séparations, sont dans l'habi-

tude de se cloîtrer par grimace. Mais moi, dépourvu de la pénétration de l'un et étranger aux ruses des autres, je répondis à Rose que je lui ferais le dédit qu'elle exigeait, non-seulement pour mille livres sterlings, mais même pour un million, quoique je fusse bien assuré de ne jamais être en état de réaliser cette somme, ou rien qui put en approcher; la Religion et l'honneur, ajoutai-je, me sont l'un et l'autre trop présens et trop chers, pour que je puisse concevoir jamais la pensée de rompre des engagemens pris en leur nom aux pieds d'un Ministre des Autels, et en présence de deux Gentilshommes.

Je pris une plume, et sur du papier dont Rose s'était munie, je copiai mot pour mot et signai ensuite l'écrit qui pouvait seul, me disait-elle, mettre un frein au désespoir qui l'agitait. Rose reprit à l'instant une contenance rayonnante; elle me remit un second billet où elle avait écrit et signé le réciproque du dédit qu'elle avait reçu de moi. Aurais-je pu, d'après cette action, concevoir ou garder quelque doute sur la sincérité de Rose? Quand elle fut totalement calmée, j'en revins toujours à dire que suivant l'état présumable de nos fortunes, même à venir, nos dédits ne nous offriraient qu'une ressource imaginaire; mais elle répondit avec précipitation, que nous n'étions pas aussi dénués de ressources que nous le pensions, qu'elle avait des parens maternels dont elle hériterait un jour, que Miss Nagent pourrait récompenser ses soins et se pénétrer de sa situation : que de mon côté, je recueillerais un jour la succession du Comte O'gara, qu'elle avait oui dire à M. Plunkelt, Commandant d'Anvers, que ce vieux Seigneur avait conçu pour moi une affection vraiment paternelle. J'opposai, sans fruit, aux brillantes espérances de Rose, une excessive méfiance des volontés et des événemens; néanmoins elle continua à s'en repaître.

Je quittait Rose après lui avoir laissé quelqu'argent pour de menus objets de Garde-Robe. Je me rendis peu de jours après à la grille, devant partir pour Bruxelles. L'objet de mon voyage était beaucoup plus d'aller y cultiver l'affection de mon parent, que d'aller prendre part aux fêtes qu'on y préparait pour l'Archiduc Maximilien. Rose me pria de ne pas l'oublier auprès du Comte; je l'assurai que je lui parlerais d'elle, et je tins parole.

En effet, arrivé à Bruxelles, je me rendis chez mon parent, logé dans le Palais du Prince Charles. Ce respectable vieillard m'accueillit avec sa bonté accoutumée : dès notre premier entretien, il me dit que Plunkelt était venu le voir. C'est un mortel, ajouta-t-il, qui n'est point présentable; il ignore jusqu'à la manière d'ôter son chapeau : il venait me sommer de le faire Chambellan du Prince. J'ai chargé Deuzan de lui dire de s'en retourner en Irlande, et qu'il n'était pas assez riche pour fixer sa résidence ici.

Deuzan, attaché au Comte à titre de domesticité, Deuzan, que l'on va voir figurer tout-à-l'heure, me répéta les mêmes choses, et me dit que toutes les libéralités de son maître envers Plunkelt, s'étaient bornées au présent fortuit d'une épée de deuil. Je profitai de nos premières entrevues pour parler de Rose au Comte Ogara. Je lui appris que son frère l'avait laissée au Couvent de Port-Royal, sans y avoir payé sa pension, et sans la pourvoir de nipes ni d'argent. Je reclamais en faveur de Rose l'humanité du Comte, en sollicitant les secours dont son frère l'avait privé. Sur ces représentations, le vieux Comte quitte avec impatience son fauteuil : je vous prie, Monsieur, me dit-il avec humeur, de vouloir bien vous abstenir de me parler de cette fille, *elle n'est nullement ma nièce*; c'est à ses parens à en avoir soin : elle peut, quand il lui plaira, se mettre en route pour les aller joindre.

Cet avis me fut donné avec tant de verdeur, qu'il m'interdit de revenir à la charge, et qu'il m'ôta l'espoir de pouvoir jamais le faire avec succès : après deux mois de séjour, je revins à Paris. En passant par Valenciennes, je fis faire quelque linge pour Rose, que je lui remis avec une robe ; elle reçut ce léger présent avec des transports plus proportionnés au besoin qu'elle en avait qu'à sa mince valeur, et elle m'instruisit en même temps que ce besoin était tel, que l'abbesse lui avait fait l'avance de quelques nipes, et elle s'emporta encore contre son frère qui ne voulait pas payer sa pension.

---

§. IV.

Précautions de Rose pour corroborer nos engagemens.

Peu de temps après mon retour de Bruxelles, je dis à Rose que j'allais partir pour Londres avec un ami, pour y voir deux parens ; que mon absence serait de quatre mois, mais qu'il ne s'en écoulerait pas un qu'elle ne reçut de mes nouvelles, et je lui promis de la voir avant mon départ.

Deux jours après cette visite, l'impatiente Rose me pria de me rendre dans un couvent. J'y fus, et je la trouvai plus abattue que le jour où elle avait exigé de moi le dédit. Cher et tendre ami, *chère créature*, me dit Rose aussitôt qu'elle m'apperçut, si votre amitié est toujours la même, ne quittez point la Capitale sans m'avoir accordé une assurance qui sera, lorsque vous serez éloigné, la source de ma sécurité et l'aliment de ma joie. Parlez, répliquai-je affectueusement, et soyez sûre d'être satisfaite.

Notre mariage, reprit Rose, n'est point revêtu des formes qui peuvent le rendre en France un lien rigoureuse,

ment légal. Si vous voulez me soustraire aux plus affreuses perplexités, ne partez qu'après m'avoir de nouveau donné la main en face de l'Eglise, et conformément à tous les usages consacrés dans le pays où vous allez me laisser. J'exige encore, pour être pleinement assurée de votre foi, que vous fassiez le serment de m'accorder cette demande: devant quels témoins, repris-je, faut-il le faire? Sur ce que Rose me répondit, qu'elle exigeait que ce témoin fut un Prêtre, je lui dis que je n'en connaissais point d'autre que l'Abbé Macdermoth, dont je lui fis en peu de mots un éloge mérité. C'est précisément, interrompit Rose, celui que je vous aurais désigné.

Le lendemain j'engageai l'Abbé Macdermoth à dîner; je lui confiai mon mariage avec Rose, la nouvelle demande qu'elle me faisait. Ce vertueux Ecclésiastique me détermina à accéder aux désirs de Rose, en me représentant les dangers qu'il pourrait y avoir de la laisser isolée au milieu d'étrangers, réfléchir ou interpréter mon refus. Dès cet après dîner, nous nous transportâmes à Port-Royal.

Rose accourut à la grille: après quelques courts préliminaires, elle me montra un bréviaire, en me demandant si je connaissais ce livre. Je répondis que oui. Elle me fit aussitôt étendre la main gauche sur le volume, lever la droite, et jurer sur le texte de la sainte Bible, de l'épouser en face de l'Église, si Dieu prolongeait ma vie: elle exigea encore de moi ce serment par écrit. Satisfaite sur tous ces points, Rose à son tour répéta le même serment, et me le remit écrit de sa main (1). Le pieux Abbé, après avoir récité quelques prières, finit par nous combler de souhaits et de félicitations. Nous prîmes ensuite

(1) Je rapporte ce serment aux Pièces Justificatives, N.° 8.

congé de Rose ; je lui dis, en la quittant, que je lui enverrais par la demoiselle Jamet, à laquelle elle pourrait confier les lettres qu'elle m'écrirait, quelques bagatelles à son usage qu'elle venait de me demander.

Je lui fis aussi présent, dans ce moment, de ma montre et de ma bague, que jamais depuis je n'ai revues, et je partis ensuite également exempt de scrupules et de méfiance.

---

§. V.

Incident remarquable, sur-tout pour les prôneurs de l'ancienne Administration.

Je fus bientôt confirmé dans tous les sentimens que la dureté des parens de Rose et ses malheurs m'avaient inspiré pour elle, d'après les informations que je recevais du Couvent où elle menait une vie si exemplaire, qu'elle passait pour une Sainte.

Cependant la Dame De Montperroux, qui ne recevait ni argent ni nouvelles de Plunkelt, exhalait son étonnement de ce qu'il négligeait de lui faire passer la pension de sa sœur, et la laissait abandonnée aux soins de la providence pour ses besoins accessoires.

L'Abbesse avait fortement insisté pour que Rose écrivit; de mon côté je l'y engageai aussi : elle le fit, et Randel Plunkelt ne donna aucune réponse. Pour prévenir l'impatience de l'Abbesse, je lui portai, à la prière de Rose, trente louis, et je me fis accompagner par mon hôte, honnête Citoyen, qui tenait alors l'Hôtel de Malthe, rue Dauphine. En réflechissant sur les circonstances de sa désagréable position, en songeant peut-être encore un peu à ses secrets engagemens, Rose proposa à Madame

De Montperroux de quitter son Monastère pour le soulager de la charge dont elle pouvait y être. Mais l'Abbesse, que mes trente louis mettaient en état d'attendre, lui répondit que Plunkelt l'ayant placée dans sa maison, elle n'en pouvait sortir sans un ordre de lui.

Rose, que cette réponse déconcerta, se rappella qu'étant sujet Britannique, et majeure suivant les Lois de son pays, son frère n'avait aucun droit sur sa personne, et que l'Abbesse ne pouvait la retenir dans son Couvent en vertu des ordres de ce même frère. Ces raisons étaient péremptoires au sens d'une Anglaise, mais c'étaient autant d'hérésies pour Madame De Montperroux. Désespérée par les argumens de l'Abbesse, Rose manda à son frère qu'elle était mariée, et le somma de consentir à ce qu'on lui rendit sa liberté. Au lieu d'acquiescer à cette demande, Plunkelt écrivit à Madame De Montperroux de resserrer Rose, et sur-tout de rompre tout commerce entre elle et moi : alors Rose écrivit tout ce qui se passait à M. De Saint-Pol, Secrétaire de l'Ambassade Britannique, et la porteuse de cette importante missive fut encore la Demoiselle Jamet.

Rose, dans sa lettre au vice-Ministre de son pays, se plaignait d'être enfermée malgré elle sous les ordres d'une *Française*, en vertu de ceux donnés par son frère, qui n'avait sur elle aucun droit ; elle offrait de payer à l'Abbesse tout ce qu'elle pouvait bien et légitimement devoir; elle implorait la protection du Délégué de son pays, et lui observait qu'elle avait reçu le jour d'un Protestant ; qu'elle était née et baptisée dans cette Communion ; qu'elle ne demandait sa liberté que pour retourner dans sa Patrie.

M. De Saint-Pol envoya aussitôt M. Gines, Aumônier de l'Ambassade Britannique, au Couvent de Port-Royal. Cet Ecclésiastique annonça à l'Abbesse qu'il ve-

nait de la part du Ministre Britannique. Madame De Montperroux, étonnée de cette visite, fit paraître la pensionnaire. Au bout d'un quart d'heure d'entretien, en Anglais, entre Rose et l'Aumônier, celui-ci interpella formellement Rose de déclarer si elle voulait sa liberté. A ce dernier mot, Rose tomba sur ses genoux et s'écria fortement *oui*, les deux mains levées et dans l'attitude de suppliante : elle conjura au nom du Ciel et de la Patrie l'Aumônier de tout mettre en œuvre pour briser ses chaînes. Alors il lui demanda son âge : elle se déclara majeure, il en reçut son serment sur l'Évangile suivant l'usage d'Angleterre.

J'appris tous ces détails le lendemain par une lettre de Rose, que je reçus de la Demoiselle Jamet. Assurée, m'y marquait Rose, par le Colonel Saint-Pol, de l'obtention prochaine de sa liberté, elle m'engageait à obtenir de Mr. l'Archevêque de Paris la permission de nous marier en face de l'Église, avec publication de bans, et elle me pressait de tenir tout disposé pour le moment où elle serait libre. Je me rendis en conséquence chez le Prélat; je représentai l'extrait de baptême de Rose, et j'obtins la permission de publier les bans sur la paroisse de Saint-André-des-Arcs.

Rose ne voyait pas encore s'ouvrir les barrières de sa clôture, mais l'espoir d'une prochaine liberté avait ranimé sa sensibilité. Il était à la vérité impitoyablement surveillé à ce qu'il pût y avoir la moindre communication entre nous ; mais deux fois par semaine la fidèle Jamet m'apportait des lettres qui respiraient la plus vive tendresse. Dans une de ces lettres, Rose me pria de me promener tous les jours sur le boulevard qui borde les derrières du quartier où la maison de Port-Royal est située ; elle y insistait pour que je lui fisse passer une lunette d'appro-

che, à l'aide de laquelle elle pût me voir distinctement des croisées du Monastère.

Si Rose eût été sincère, je me rappellerais aujourd'hui mon empressement à lui complaire, comme une des douces erreurs de ma jeunesse ; mais je ne puis que déplorer ma confiance et mon aveuglement, en me retraçant ces promenades amoureuses malgré les rigueurs et les injures de la saison.

---

§. V I.

Liberté de Rose, usage qu'elle en fait.

Cependant le Secrétaire d'Ambassade de la Grande-Bretagne avait déjà fait part au Comte De Vergennes de la lettre et du placet qui lui avaient été adressés par Rose. Mr. De Vergennes avait répondu qu'il était déjà prévenu par Mr. De Maurepas sur l'objet de sa dépêche ; il ne dissimula point que l'Abbesse de Port-Royal avait eu recours au crédit de personnes puissantes, pour empêcher que Mr. De Saint-Pol n'obtint l'ordre qu'il demandait.

Hommes à expédiens comme tous ceux qui disposent de l'autorité sous les influences du pouvoir arbitraire, le Ministre observait à l'Agent d'Angleterre que la jeune Dame n'ayant point été cloîtrée par ordre du Roi, il n'était point naturel qu'il en fut expédié un de cette espèce pour qu'elle recouvrît sa liberté.

Lassé de toutes ces tergiversations, Mr. De Saint-Pol réplique fièrement au Ministre : c'est une *Française* qui tient captive dans sa maison une *Anglaise* qui ne lui doit rien ; je demande que cette vexation finisse. Ce langage clair, nerveux arracha au Comte De Vergennes la promesse qu'il allait commettre le Lieutenant de Police de la Capitale pour prendre connaissance des faits.

Madame De Montperroux fit agir aussitôt auprès du Magistrat les mêmes personnes qui l'avaient si bien servie auprès du Ministre, et Mr. D'Albert, après avoir trouvé des prétextes pour temporiser, déclara que la police des maisons Religieuses était du ressort de Mr. l'Archevêque. Sur cette défaite, l'Agent Britannique retourna encore auprès du Ministre qui voulut gagner du temps; mais Mr. De Saint-Pol se décida à réclamer Rose officiellement, et il fit part au Lord Rochefort, Ministre des affaires du sud à Londres, de la démarche qu'il se déterminait à faire.

Instruit de cette dernière mesure, l'Abbesse eut recours à l'Ambassadeur de France auprès de Sa Majesté Britannique : elle le supplia de vouloir bien détourner le Lord Rochefort de prêter son appui à la réclamation de Rose.

On pardonnera sans doute à une Religieuse de ne pas prévoir la réponse de l'Agent du pouvoir exécutif dans une Région libre et Protestante; mais on ne pardonnera pas à l'Ambassadeur de France de n'avoir pas su la deviner.

Le devoir de mon office, répondit le Lord Rochefort aux sollicitations de notre Ambassadeur, m'oblige à protéger la liberté de toute Anglaise parmi les nations amies; si j'avais la faiblesse de le perdre de vue, bientôt la *presse* instruirait de ma prévarication, quelque Patriote en ferait retentir aussitôt les voûtes de Westminster, et je n'ignore point que mademoiselle Plunkelt est déterminée à invoquer la protection publique si mon appui lui manque.

Tandis qu'on avait consommé le temps en négociations inutiles, le frère de Rose avait eu le temps de faire agir Mr. Plunkelt, Commandant d'Anvers; ce dernier résolut d'indisposer Rose contre moi, et pour mieux réussir, il

s'associa Deuzan, Secrétaire et Confident du respectable Comte Ogara.

J'ai dit plus haut que le Commandant d'Anvers avait une fille au Couvent des Anglaises ; il prétexta de la venir chercher ; et en passant par Bruxelles, il vit le Comte Ogara, dont tous les Plunkelt convoitaient l'héritage, et que tous croyaient disposés à m'instituer son légataire (1).

Le sieur Plunkelt demanda au Comte Ogara, Deuzan, afin de ramener Rose dans les Pays-Bas, au sein d'une famille qui, disait-il, brûlait de lui faire oublier ses infortunes ; mais le vieillard qui prenait à Rose assez peu d'intérêt, observa que son Deuzan lui était fort nécessaire, que ce serait un véritable sacrifice s'il s'en privait ; cependant il y consentit, attendu que Deuzan pourrait, pendant son séjour à Paris, prendre quelques arrangemens relativement à des rentes que le Comte y avait.

Deuzan partit avec le Général. En route il reçut ses instructions, et il lui vendit son ascendant sur l'esprit de son vieux maître : arrivés à Paris, il se logèrent, Deuzan rue Dauphine, et le Général, rue du Colombier. Dès le lendemain de son arrivée, Deuzan fut faire sa cour à Rose, le Général fut aussi la voir, mais ne voulut pas permettre que je l'y accompagnasse.

---

(1) Ce furent ces dispositions présumées qui m'attirèrent ce grand nombre d'ennemis. Les Plunkelt voulaient hériter du Comte Ogara; mais le Comte Ogara était né Français ; j'étais naturalisé Français, et son plus proche héritier ; ainsi je renversais leurs projets, et je détruisais toutes leurs espérances ; delà le concert unanime de tous les héritiers pour me perdre. Voyez aux Pièces Justificatives, n.° 8, l'extrait de baptême du Comte Ogara, et des lettres qu'il m'a écrites, et qui prouvent l'intimité dans laquelle nous vivions, et les sentimens favorables qu'il avait pour moi, numéros 9, 10, 11 et 12.

Ces diverses entrevues avaient eu lieu en Octobre 1775, elles furent à l'instant d'être rendues vaines par l'intervention officielle de Mr. De Saint Pol. Le Ministre Anglais notifia enfin dans les règles à Mr. De Vergennes la réclamation de sa Cour à l'égard de mademoiselle Plunkelt.

Aussitôt le Ministre Français fit ordonner à l'Abbesse de Port-Royal d'ouvrir les portes ; Rose en fut prévenue par l'Abbé Gines. On va reconnaître, dans l'usage qu'elle fit de sa liberté, le fruit des suggessions réunies du Général et de Deuzan.

Rose, dont ces malheureux avaient étudié à fond le caractère, laissa voir bientôt un penchant plus décidé à jouir des dons de la fortune, qu'à conserver intacte et pure sa réputation ; et par une suite naturelle de l'empire que la passion dominante prend toujours dans les ames sans principes sur toutes les autres affections, Rose se détermina à rester derrière cette même grille que ses efforts venaient de faire tomber.

Messagère et confidente assidue de Rose, la demoiselle Jamet continua de l'être, mais pour servir l'honnête homme que celle-ci sacrifiait ; elle m'informait chaque jour du résultat du tête-à-tête de Rose et de Deuzan. Deux espions me servaient encore pour éclairer jusqu'aux moindres démarches de l'indigne Valet du Comte.

Enfin, j'appris que Deuzan devait à huit heures du soir enlever Rose dans un cabriolet attelé de chevaux de poste, et que le Lieutenant de Police d'Albert avait donné ordre au nommé Buhot, l'un de ses limiers, d'escorter Rose et son ravisseur jusqu'à la barrière St.-Denis.

Cette perfidie ainsi consommée, sous l'inquisition immorale de ces jours de servitude, j'en fus aussitôt averti. Jeune et vigoureux comme j'étais alors, je me mets à

la poursuite de Rose et de son ravisseur, à franc étrier, de poste en poste ; je donne le signalement de Deuzan et de la jeune Dame, d'un relais à l'autre ; on me confirme qu'il me serait possible de les joindre, et j'esperai les atteindre à Péronne à l'ouverture de la nuit.

Arrivé aux barrières de cette forteresse, je les trouvai fermées ; je m'arrêtai dans les faubourgs ; aux portes ouvrantes j'apprends que mes fugitifs ont passé outre la Ville ; j'arrive au relais de Bon-Avis, à trois lieues de Cambrai : C'est là que m'attendait une preuve effrayante de toute la puissance de la soif des richesses sur l'ame d'une femme qu'elles dominent.

Le Monsieur, me dit avec simplicité l'Hôtesse, et la jeune Dame que vous me dépeignez, sont arrivés ici hier au soir ; *ils ont couché ensemble* dans un cabinet dont ils ont été contraints de se contenter, parce que je n'avais pas d'autre chambre à leur offrir. Je frissonnai de surprise et d'horreur ; je demandai à voir l'horrible cabinet, l'honnête Hôtesse me satisfit, ensuite cette femme et le postillon, à ma réquisition, certifièrent, ce trait révoltant, par écrit (1).

Je consommai dans cet endroit quelques heures, tant à me reposer qu'à rendre du calme à mon ame ; je gagnai Cambrai, où je passai la nuit, et je pris la route de de Bruxelles pour voir le Comte Ogara. En passant par Mons, j'apprends par un Échevin, nommé aussi Plunkelt, que Deuzan avait déposé Rose dans un Couvent de cette Ville. Avec ce nouveau trait de lumière, j'arrive à Bruxelles le 30 Octobre 1775.

---

(1) Cette pièce importante, ainsi que le serment de Rose, échappé aux recherches exactes de mes Inquisiteurs, pour confondre les impostures de Carondelet ; voyez ce certificat aux Pièces Justificatives, n.° 13.

§. VII.

Audace et scélératesse de Deuzan.

Le lendemain de mon arrivée, je me présentai chez le Comte Ogara qui, comme je l'ai déjà dit, occupait un appartement au Palais ; j'exhalai en sa présence, avec une respectueuse et pénétrante amertume, mes plaintes contre son exécrable Secrétaire ; le certificat de l'hôtesse et du postillon de Bon-Avis me servit à appuyer une aussi étrange assertion, et je représentai à mon respectable parent l'indispensable nécessité de purger sa maison d'un pareil serviteur.

Mais le déchirement de mon ame redouble à l'aspect du vieux Comte, fondant en larmes, et s'écriant avec l'accent du trouble et de l'effroi : *cet homme sait toutes mes affaires, il m'est impossible de le renvoyer.* Tremblant il mande sur le champ son valet ; Deuzan paraît, et ici commence une scène que les lecteurs les moins scrupuleux trouveront risiblement affreuse.

Comment, dit le Comte, avez-vous pu avoir l'audace de coucher avec Rose ?

Confondu par le certificat, l'infernal Deuzan réplique que mademoiselle Rose avait peur des revenans, et qu'elle avait appréhendé de coucher seule dans ce cabinet.

Eh ! interrompis-je, il fallait y faire coucher la servante ! Mademoiselle Plunkelt n'avait confiance qu'en moi, répondit Deuzan avec une affection de niaiserie, dont il est impossible que le Comte n'ait point percé l'imprudence. Qui ne s'attend à voir ce misérable honteusement chassé par le Comte ; mais tel était l'empire qu'il avait conservé sur l'esprit de son vieux maître, que l'indignation de c

lui-ci ne se manifesta que par des improbations médiocrement exprimées.

Livré après cette scène à une sorte de rage, mes résolutions se heurtèrent en mille sens contraires. Enfin, j'adoptai le projet de recourir à l'équité reconnue du Prince Charles de Lorraine; je dressai un placet dans lequel je suppliai S. A. R. de déterminer le Comte à renvoyer Deuzan. Je retournai néanmoins chez Mr. Ogara, pour lui communiquer le placet avant d'en faire aucun usage. Deuzan était dans l'antichambre; il présuma facilement ce que contenait l'écrit que je tenais à la main; il s'avança vers moi pour me l'arracher en disant : *si vous parlez de ce qui s'est passé, je saurai m'en venger en vous perdant.*

J'avoue que je ne pus me contenir : j'étais seul vis-à-vis de ce monstre. Son discours, son action firent bouillir mon sang, et dans un moment de colère bien pardonnable, je renversai Deuzan sur un sopha; il se relève, se précipite vers la porte, l'ouvre et vole chez l'Officier commandant la garde du Prince m'accuser d'avoir voulu tuer mon parent,

Abusé par ce misérable, l'Officier me dépêche deux Hallebardiers pour me conduire vers lui; je m'y rends et je trouve un homme prévenu par le Secrétaire de mon parent, qui m'enjoint de me retirer chez moi.

Je répondis tranquillement à l'Officier que j'étais bien éloigné de rien faire qui pût déplaire à Mr. le Comte Ogara, qu'étant son parent, personne ne respectait plus que moi sa tranquillité; mais que je croyais avoir été en droit de corriger son domestique qui m'avait manqué : qu'au surplus, je me retirais chez moi.

Deuzan, sans perdre un seul instant, va joindre le Commandant d'Anvers, ce Plunkelt, protecteur intéressé

de Rose ; tous deux à force d'imposture, surprennent au Comte de Staremberg un ordre en vertu duquel trente fusiliers vinrent m'enlever de mon auberge, et me conduisirent en prison.

Je restai au secret pendant vingt-un jours, au bout duquel temps, sans accusation, sans jugement, sans défense, on me fit monter dans une berline, conduit par quatre cavaliers de Maréchaussée, jusqu'à la frontière Autrichienne, où il me fut fait militairement injonction de ne pas approcher de Mons, où était Rose. Rose que j'aurais fuis par de-là les mers, depuis qu'elle s'était laissé souiller par un Deuzan !

C'est cependant cette vexation ministérielle, vexation provoquée par la cupidité des Plunkelt et la lâcheté de Deuzan, que Carondelet a la bassesse de transformer, dans sa Requête à l'Assemblée nationale, en un bannissement loyal prononcé contre moi dans les Pays-Bas Autrichiens.

J'oublie de dire qu'avant ma translation sur la frontière de France, et du fond du cachot dans lequel Deuzan m'avait fait plonger, j'avais réclamé, comme Officier au service de France, l'intervention et la protection du Ministre de cette Couronne. Je dois dire aussi que ce Ministre négligea de remplir le plus saint et le plus élémentaire des devoirs de sa mission ; il se rangea du parti de mes oppresseurs.

Arrivé à Valenciennes, j'écrivis à l'Ambassadeur une lettre, où je lui retraçai les devoirs de sa place avec une énergie qui dût lui déplaire, et je ne ménageai pas davantage, dans une autre dépêche, le Commandant d'Anvers.

J'appris à Valenciennes, avec le frémissement de la probité calomniée, que j'avais été accusé de m'être emparé d'un paquet de lettres écrites par une Dame de qua-

lité, au Comte Ogara. Cette atroce supposition peut bien avoir servi de prétexte à ces héritiers prétendus, pour lesquels mon existence était importune, à Deuzan leur complice, qui seul a pu effectuer cet enlèvement pour servir et la haine de ses protégés, et sa vengeance.

Piqué de la lettre que je lui avais adressée, l'Ambassadeur de France a pu adopter légèrement le ramas de calomnies de mes persécuteurs, du moins les fit-il entrer dans une lettre, à laquelle il annexa celle qu'il avait reçue de moi. Également prévenu par ces mêmes imposteurs, le Comte de Staremberg écrivit à Mr. De Vergennes, et le sollicita d'expédier une lettre de cachet en vertu de laquelle je devais être d'abord détenu dans la citadelle de Valenciennes (1).

Le Comte De Vergennes écrivit au Ministre de ce Département, pour que celui ci étendit à toutes les places fortes le commandement de mon arrestation. La lettre de cachet fut expédiée, le commandement fut délivré; car on sait avec quelle facilité les Ministres divisés, lorsqu'il s'agissait du bien général, se réunissaient pour soutenir des intérêts communs d'oppression ou de vengeance. Heureusement qu'il existait à cette époque dans le Régiment de Berwik, en garnison à Cambrai, un homme dont l'ame n'avait rien de ministériel.

Mr, O-Moore, après m'avoir donné à dîner, me fit secrètement part du danger qui me menaçait; je me hâtai de sortir de la ville, et je gagnai d'un seul trait ce même relai de Bon-Avis, où peu de temps auparavant on m'avait si inopinément révélée toute la turpitude de la cupide Rose.

---

(1) Voyez Pièces Justificatives, n.° 22, la lettre que ce Ministre m'a écrite lors de ma détention aux Iles Sainte-Marguerite.

Quelle nuit que celle qui me rappella sans cesse cette flétrissante image ! Je guétai la diligence de Paris ; elle passa, je me jettai dedans, et j'arrivai le 25 Janvier 1776 dans cette Capitale.

Je crois devoir, en cet endroit, interrompre mon récit. Jusqu'ici je n'ai fait pour ainsi dire qu'effleurer la sensibilité de mes Lecteurs ; ils vont avoir à s'indigner d'une manière plus pénible sur ce qui va suivre et qui n'a été que la triste conséquence de ce qu'ils ont déjà vu : il est juste de leur laisser reprendre haleine, et j'ai moi-même besoin de reprendre courage pour narrer les faits atroces que je vais exposer.

SECONDE PARTIE.

A peine arrivé à Paris, je voulus connaître dans la plus exacte vérité toutes les circonstances de mon sort. Je volai à Versailles, et j'eus le bonheur de trouver un commis des Bureaux, qui eut la franchise et la générosité de m'assurer que les ordres étaient bien véritablement expédiés, et que le Lieutenant de police me faisait chercher à Paris : un avis de cette nature était trop important pour ne pas me déterminer à prendre le parti auquel j'eus recours.

§. Premier.

Voyage précipité à Londres ; mes premières demarches défensives.

Le froid était excessif, mais le danger était pressant, et je me rendis précipitamment à Rouen ; les glaces y retenaient les navires : je gagnai Dieppe avec l'espoir de me rendre en Angleterre ; les glaces y enchaînaient aussi les vaisseaux, et je fus contraint de me rendre à Calais, que j'avais soigneusement évité, dans la crainte d'y être consigné et signalé. Je chargeai donc le respectable Abbé Macdermoth de m'obtenir du Lord Stormont, Ambassadeur d'Angleterre, un passeport sous le nom de Denison; il le fit, et je le trouvai à l'adresse convenue à Calais, *poste restante.*

A peine étais-je descendu dans le paquebot, que j'y voit descendre aussi un Sergent avec douze fusiliers. Je me

crus aussitôt découvert. Cet officier s'adressa à moi, me prenant pour l'homme qu'il devait saisir ; j'exhibai mon passeport, et cette pièce me sauva. C'était un Anglais enrôlé par un récruteur du Régiment de Dillon, que ce Commandant venait chercher.

On mit à la voile ; mais bientôt le vent changea : un orage mêlé de foudre et d'éclairs, agita la mer au point que le patron du paquebot prit le parti de l'abandonner au gré des vents. Nous abordâme à Deal, dans le Comté de Kent ; je louai, avec un autre passager, une voiture, dans laquelle nous arrivâme à Londres le premier Février 1776.

Environné de la sûreté publique, dans cet asyle de la liberté, le seul alors en Europe, j'eus le bonheur d'y rencontrer Mrs. O-Hara, Capitaine de haut-bord, Macdonagh, Gentilhomme Irlandais, et le Higins, neveu de l'Amiral O-Hara(1), tous trois mes parens. Le récit de mes infortunes les pénétra ; ils partagèrent mon indignation, comme ils avaient déjà partagé ma douleur, lorsque je leur appris, d'après les nouvelles que je reçus, que le Comte Ogara, mort dans la privation totale de ses facultés intellectuelles, avait, avant de mourir, et à l'instigation de Deuzan, testé en faveur de Rose et de son frère, au mépris de mes droits certains à son hérédité.

---

(1) Il y a en Europe peu de familles aussi anciennes que celle d'O-Hara ; ils ont conservé leurs biens de père en fils, dans le Comté de Slégoe, depuis douze cents ans. Le Lord Tyrawly, Feld-Maréchal au service de S. M. Britannique, en 1768, était un O-Hara ; un autre est aujourd'hui Membre du Parlement d'Irlande, pour le Comté de Slégoe. La naissance du Comte Ogara ne le cède en rien à celle de Mrs. O-Hara.

Ces trois parens (1), par les secours qu'ils me présentèrent, me mirent en état de capituler de Londres avec le Ministre de France, et Mr. De Vergennes me manda enfin, de sa propre main, que je pouvais revenir à Paris. J'eus la faiblesse de m'en rapporter à sa parole, et je quittai Londres après un séjour de huit mois. Le motif de mon voyage, en me rendant à Paris, était de mettre opposition aux rentes laissées par le Comte Ogara, à Plunkelt et sa sœur, *Aubains*, au préjudice de moi, parent plus proche et *Français*.

Un correspondant affidé que j'avais à Mons m'instruisit que Rose était sur le point de se marier avec un Comte d'Essez, de Namur, et qu'en attendant ce mariage, elle était chez le Marquis de Trasignies, à Marimont.

A la lecture de cette lettre, mon ressentiment s'était rallumé, mon sang bouillonna dans mes veines : non, me dis-je, Rose va peut-être abuser d'un honnête homme qui ne l'a pas mérité plus que moi.

J'écrivis à cette femme, qu'aussi long-tems que le ciel m'accorderait la vie, elle n'épouserait personne que moi ; que si elle avait le courage et l'audace de fouler aux pieds la Nature, la Religion et les lois, les Tribunaux retentiraient de ma réclamation, et je la prévenais que j'allais former opposition à son mariage, entre les mains du Curé de Ste.-Vautrue, à Mons, et de l'Archevêque de Malines. Cette lettre resta sans réponse, et Rose la fit passer à Deuzan.

Deuzan se trouva en rélation avec un de ces hommes que le hasard des richesses et les succès de l'imposture font

(1) Mr. Macdonagh vient de mourir dernièrement à Paris, et il a laissé beaucoup de fortune.

briller sur le théâtre de la société, avec ce Wash, soi-disant Comte de Walsh-Serrant, dont j'ai parlé au commencement de ce Mémoire.

---

§. I I.

Part que ce ci-devant Comte prend à ma destinée.

J'ai dit dans la section précédente que Rose, au lieu de répondre à ma lettre, l'avait transmise à Deuzan: ce misérable qui était en correspondance avec le Comte de Walsh-Serrant l'engagea à me voir pour me proposer de donner mon désistement, moyennant une somme d'argent.

Il ne paraîtra pas étonnant que Mr. Walsh, parvenu aux premiers grades militaires, à force d'or et d'intrigues, n'ait pas fait des réflexions bien précises sur l'honneur, puisqu'il accepta sans hésiter la mission *délicate* que lui donnait Deuzan.

J'écoutai avec patience le message du prétendu Comte, et quand il eut fini, je lui répliquai qu'il n'y avait que la loi seule qui pût me désunir de Rose; que j'étais très-certainement bien disposé à abandonner une femme parjure et souillée, mais non pas à la vendre. Jamais Rose, ajoutais-je, n'a eu le droit de se plaindre de moi; mais son passage à Bon-Avis! me donne celui de la mépriser, et non de trafiquer ses charmes. Rose hait le Couvent; elle se doute qu'après sa perfidie j'exigerai qu'elle aille s'y cacher; j'en suis fâché, mais sur cet article, et dans nos Loix, toute composition est impossible entre un homme d'honneur et une femme qu'il regarde comme la sienne.

Après que cette déshonorante négociation eût été tentée

sans pudeur par le prétendu Comte, et qu'elle eût échoué d'après mes principes, Rose eut recours à un ex-Jésuite, nommé Okelly, ami de Walsh-Serrant.

Cet Abbé, convaincu qu'il serait inutile de revenir à la charge pour m'offrir de l'argent, trouva qu'il serait beaucoup plus simple de s'adresser à quelqu'homme en place qui se prêtât à me faire enfermer.

On s'adressa à Mrs. Amelot et De Vergennes, et ce fut le prétendu Comte qui sollicita cette grâce dans les antichambres de ces deux Ministres. J'étais instruit de toutes ces sollicitations par le feu Chevalier d'Arcy, et elles ajoutaient encore au mépris que m'avait inspiré le vil agent de Deuzan et des Plunkelt.

Une circonstance, que je vais rapporter, détermina enfin le prétendu Comte à solliciter, avec une nouvelle vigueur, cette lettre de cachet, qui, en comblant les vœux de Rose, le débarrassait d'un adversaire, que sa poltronerie lui rendait redoutable.

Le Régiment ci-devant Roscommon, à présent Walsh, avait été supprimé. Le crédit de Walsh-Serrant parvint à le faire remettre sur pied, et l'ordonnance du Département de la guerre décidait que les Officiers réformés des différens Régimens de la brigade Irlandaise y seraient admis par remplacement. En conséquence des dispositions de cette ordonnance, j'avais des droits incontestables: je les fis valoir, Walsh les repoussa: je m'en expliquai avec lui assez vigoureusement, pour qu'il en présageat les conséquences, et aussitôt il sollicita et obtint du Prince de Montbarrey cette lettre de cachet, que les deux autres Ministres venait de lui refuser (1).

(1) L'élévation et les dignités de Mr. De Montbarrey sont encore un de ces jeux de la fortune pour quelqu'uns de ses

Voilà donc la cupidité des Plunkelt, la vengeance de Deuzan, la lâcheté de Walsh satisfaites; les voilà donc assurés de jouir paisiblement du fruit de leurs scélératesses, tandis que j'allais être enterré vivant dans ces gouffres du despotisme, où m'attendaient les tourmens, le désespoir et la mort.

---

§. III.

Ma translation aux Isles Sainte-Marguerite; horreurs et calomnies du geolier Robaud.

Le 10 Avril 1777, au milieu de la nuit, le petit hôtel de Brunswick, rue Mazarine, où je logeais, se trouve in-

---

protégés. Tout le monde sait que ce Ministre ne dût son élévation qu'à Mr. De Maurepas, et à beaucoup de personnes éblouies par ce titre pompeux de Prince externe; que Mr. De Montbarrey écrasait par sa naissance, la meilleure et la plus antique noblesse. Eh bien! il n'est rien de tout cela. Mr. le Prince De Montbarrey est arrière petit-fils d'un maître des comptes de Dole en Franche-Comté; son père était à la vérité Officier-Général, mais sans une grande fortune; c'est Mr. De Maurepas qui, dans l'espace de trois années, a fait Mr. De Montbarrey Lieutenant-Général, Cordon-Bleu, et lui a obtenu une retraite de 40,000 liv. pour avoir quitté le Ministère, n'ayant pu s'y soutenir, faute de connaissances élémentaires nécessaires à tout Administrateur. Les premières familles de Franche-Comté sont les Beauffremont, les Sorant, les Grammont; cependant Mr. De Montbarrey vante beaucoup sa naissance, mais il ne sait pas que dans sa même province, un pauvre Gentilhomme nommé Croset, et qui n'a que 300 liv. de revenu, est d'une origine beaucoup plus illustre et beaucoup plus reculée que l'ex-Ministre.

vesti par une horde d'Exempts de police et de Mouchards, ayant à leur tête le Sommelier et le Chênetier de Longpré, qui accompagnaient le Commissaire Fontaine. Entrés dans ma chambre, ils fouillèrent tout jusqu'à la... Je supprime ces détails rapportés par presque toutes les victimes de ces Inquisiteurs subalternes. On me saisit et on me met au secret dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés. Ce fut à-peu-près vers le 15 Avril que Deozan et le Lord Dunzany sont venus en poste apporter au Comte de Walsh-Serrant les 24,000 liv. qui lui avaient été promises, s'il réussissait à me faire arrêter.

Vingt jours après, Sommelier et Chênetier firent ouvrir les portes de ma prison, me firent charger de fers et traîner vers une voiture attelée de chevaux de poste, qui m'attendait au dehors des guichets. Placé entre ces deux stipendiaires de l'infâme police, dans l'ombre de la nuit, dont le silence n'était interrompu que par le cliquetis de soixante livres de chaînes dont j'étais accablé, nous nous éloignâmes de Paris, et prîmes le chemin d'Autun.

Absorbé pendant toute la route, l'espérance vint à mon secours ; je conçus la possibilité de m'échapper des mains de mes féroces gardiens. L'énorme poids de la chaîne qui ceignait mon corps, qui enlaçait mes mains, entretenait leur brutale sécurité ; j'en profitai, et tout couvert de fers, je sautai en bas du rempart d'Autun.

Le choc que j'éprouvai dans ma chûte, me ravit l'usage de mes sens. Après un long évanouissement, je recueillis toutes mes forces, et je me traînai dans la forêt qui porte le nom de cette ville.

Prévenu que les livrées du crime rendent l'innocence coupable aux yeux de la prévention et de l'ignorance, je me cachai dans ce lieu sauvage ; j'y demeurai toute la nuit et le jour auquel elle fit place. Deux habitans des

villages d'alentour, dont j'implorai la pitié, coururent chez un Maréchal, logé à peu de distance, en rapportèrent des limes et s'en servirent pour me délivrer. Un troisième paysan apperçut cet acte d'humanité ; il dit aux deux Exempts que j'étais caché dans le bois, que je n'en sortirais sûrement qu'à la nuit, et qu'infailliblement je prendrais la route qui conduit à Châlons.

Sommellier et Chênetier qui avaient reçu 6,000 liv. (1) de Walsh pour cette expédition, informée par le paysan, se hatèrent de distribuer 400 liv. à d'autres gens de la campagne, qui se prêtèrent à ressaisir un Gentilhomme innocent échappé aux horreurs d'une captivité

---

(1) Sommelier et Chênetier avaient reçu 6,000 livres du Comte de Walsh-Serrant, pour leurs honoraires de cette expédition, lequel Comte avait reçu de Rose Plunkelt, de Lord Dunsany et de Deuzan, 24,000 liv. pour les honoraires de ses sollicitations. Afin qu'il ne manquât rien à leur complot, ils ont eu la scélératesse de faire prendre, par ces deux limiers de police, acte de la présentation de ma personne à Bicêtre.

Beaucoup de personnes regardent Sommelier comme converti depuis qu'il est revêtu de l'uniforme Parisien ; mais j'observerai en passant qu'un homme qui a gagné par l'exercice du métier de captureur, au bout de trente années, cette décoration qui, malgré sa prostitution, fait encore l'ambition du Militaire français, ne doit pas voir, sans quelques regrets, le nouvel ordre de choses qui s'établit ; je pense qu'il est prudent de ne pas croire beaucoup à la pureté de ses principes, mais de se persuader au contraire que s'il ne peut plus se signaler par son intelligence et sa dextérité dans *les coups de main*, ce ne sont que les occasions qui lui manquent, et non pas le courage.

odieuse et flétrissante, mais qu'on leur avait dépeint comme un scélerat dont il fallait purger la terre.

Toute la Marechaussée d'Autun marcha ; et secondée par le zèle de ces trop crédules villageois, je fus livré à ces monstres qui redoublèrent de précautions, et me remirent entre les mains de Robaud, Commandant du Fort des Isles Sainte-Marguerite.

Robaud, déplacé depuis par le Maréchal de Ségur, même du poste avilissant de Geolier, pour ses cruautés et ses extorsions, Robaud fit retentir aussitôt la trompette de la calomnie, et fit débiter par ses échos stupides que j'étais un conspirateur contre l'État, un espion des Anglais ; il annonça en même temps que le mortel, quel qu'il pût être, qui me ferais passer aucune lettre, était condamné, par le Prince De Montbarrey, à une captivité dont la mort serait le terme.

Ce scélérat, chargé sans doute de dérober en moi jusqu'aux plus légères traces des crimes de Rose, me fit arracher le double du *dédit* qu'elle avait exigé de moi à Port-Royal ; ce fut après cinq années d'incarcérations que j'appris qu'elle avait épousé, malgré mes oppositions formées à son mariage, et comme fille libre, un sieur Carondelet de Valenciennes. Je ne puis me dissimuler aujourd'hui que des personnes puissantes n'aient prostitué leur crédit pour rendre vaines des oppositions aussi formelles et aussi légitimes. Enseveli dans le même cachot où long tems avant moi le fameux *Masque de fer* (1)

(1) C'était un descendant des Valois. St.-Marc, Gouverneur de l'île, avait ordre de *le tuer*, s'il se démasquait. Mr. De Louvois vint le voir ; il lui parla avec beaucoup de respect, le chapeau bas et debout : le masque de fer était assis et couvert. J'ai recueilli ces détails de vieux soldats invalides, qui les tenaient directement de témoins occulaires.

avait été oublié, mes oppresseurs me regardaient comme perdu pour la société; je ne puis pas douter un instant qu'ils n'aient eu l'exécrable hardiesse d'égarer la justice de la feue Reine de Hongrie, puisque cette auguste Princesse, qui avait eu la bonté de me faire promettre à Londres, par son Ambassadeur, sa protection, n'a donné aucune suite à cette consolante assurance; et si cette Reine vertueuse a pu permettre que Rose quittât son Couvent pour voler dans les bras d'un second époux, ce n'a pu être que dans la persuasion intime que ma mort dégageait Rose de ses sermens envers moi.

Mais il y a mieux, c'est que Carondelet lui-même a su deux mois après ma translation aux Isles Sainte-Marguerite, que cette Rose, à laquelle il donnait sa main, avait un mari vivant, un mari sa dupe et sa victime; il l'a su, et l'appât d'une dot immense l'a emporté sur la voix de l'honneur. Il niera ce fait; mais je produirai une lettre écrite de sa main, et que j'ai en original, qu'il la désavoue s'il l'ose.

Révolté par cette lâcheté, j'ai écrit à Mrs. les Officiers du Régiment de Poitou une lettre, dans laquelle je leur dénonce Carondelet comme un poltron, qu'ils ne peuvent garder plus long-tems parmi eux; et j'honore trop sincèrement Mrs. mes camarades et mes égaux, pour douter un seul moment qu'ils n'accéderont pas à ma prière (1).

---

(1) Voyez aux Pièces Justificatives, N.° 15.

§. IV.

Infamies et cruautés exercées contre moi par le Sieur De Montgrand, successeur du Sieur Robaud.

Les exactions de Robaud avaient causé trop de scandale, pour qu'il fût possible de le laisser en place; Mr. De Ségur plus sévère que Mr. De Montbarrey, lui substitua le sieur De Montgrand.

Il a fallu qu'on m'ait peint à ce dernier avec des couleurs bien affreuses, puisque dès le commencement de son administration, j'ai éprouvé des traitemens réservés seuls à des scélérats indignes de toute pitié, capables des plus extraordinaires entreprises pour recouvrer la liberté de poursuivre leurs attentats, et pour lesquels le bienfait de la vie, au milieu des tourmens, est encore un supplice trop doux.

Ce Montgrand commande des revues journalières des grillages épais, répétés dans la profondeur des murs, et qui ne me laissaient parvenir qu'un crépuscule équivoque, lorsque tous les dehors recevaient la vive clarté d'un beau jour.

Dans la crainte qu'on ne me fit parvenir un instrument tranchant, Montgrand faisait, deux fois par jour, fouiller mes vêtemens; il ordonnait qu'on me dépouillât même de la chemise, et jusqu'à mes chaussures était exactement visitées par des malheureux que la dureté de leur sort réduisait à prêter leur mains pour tourmenter d'autres infortunés. A ces perquisitions outrageantes pour l'humanité et la pudeur, succédait avec la même régularité, la recherche minutieuse de tout ce qui composait mon coucher.

Alimens, boissons, vases, assiettes, tout était visité et tourné, tant à l'entrée qu'à la sortie de mes guichets, et il ne m'était pas permis d'avoir, pour ma nourriture, recours à d'autres qu'au gargotier mal-propre et fripon, que le Commandant rendait encore son tributaire.

Quel fut mon étonnement, lorsque j'appris que ces fouilles n'avaient d'autre but que s'assurer si on n'avait pas glissé au fond de mon potage, ou enterré dans la mie du pain grossier qu'on me servait, un ressort de pendule, instrument avec lequel Montgrand avait la stupide faiblesse de croire que je pourrais couper les énormes barreaux multipliés sur toute la largeur de mon étroit soupirail.

Pendant tout le temps de cette longue captivité, je n'ai jamais pu obtenir encre, plume ou papier; ce n'est pas parce qu'elles peuvent fournir des consolations aux prisonniers, que ces geoliers les refusent, c'est parce qu'elles pourraient détailler, particulariser les vols, qu'ils leur font, les horreurs dont ils les abreuvent, et qu'elles répandraient un jour trop frappant sur les cruuatés que leur avarice ou leur pusillanimité ajoutent encore au supplice qu'ils ont ordre de faire subir.

B oucles de souliers et de jarretières, agraffe de col, montre, argent m'avaient été soigneusement enlevés, comme autant de moyens de corruption; cependant malgré toutes ces précautions sous le gouvernement de Robaud, j'avais, par un sacrifice de cinq louis, réussi à faire parvenir un placet à la Reine; protégé par cette Princesse, alors qu'elle était Dauphine, allié à des personnages qui avaient rendus des services importans et reconnus, aux maisons d'Autriche et de Lorraine, j'espérai plus de sa protection, lorsqu'elle commanderait de briser mes fers, que lorsqu'elle avait daigné demander pour moi, sous le feu Roi, un brevet de Colonel.

La Reine eût effectivement la bonté de s'intéresser à mon sort. Deux fois Sa Majesté a demandé mon élargissement à Mr. De Montbarrey, deux fois Mr. De Montbarrey a eu l'audace de lui en imposer sur les motifs de mon arrestation ; deux fois il m'a représenté comme un criminel indigne des tendres sollicitudes de sa bienfaisance ; et on eût dit que le sort de l'Empire était attaché à ma détention.

Je crus pouvoir réussir plus facilement sous le Ministère de Mr. Ségur ; grâce à la sensibilité de quelques soldats invalides que mes malheurs avaient attendris, je fis tenir au nouveau Ministre, un placet dans lequel je réclamais justice et ma liberté. Cette démarche, dénoncée sans doute à Montgrand par quelque Secrétaire ou Commis du Bureau, parut à ce monstre un délit que deux mois de séjour à la chaîne et sur la paille ne pouvaient pas trop expier.

Prêt à succomber par l'épuisement où m'avait réduit un traitement aussi inhumain, ce scélérat ne voulut pas me faire donner les remèdes indiqués, pour rétablir ma santé et réparer mes forces. Blessé même de trois coups de crosse et de canon de fusil, que ce bourreau m'avait fait asséner sur la tête, il eut la barbarie de me refuser un valet pour me tendre à boire, dans les accès brûlans d'une fièvre allumée par les contusions qui m'avaient meurtri.

Oui, j'ai entendu ce tigre rugir dans les accès de férocité, que la lettre de cachet qui lui livrait un prisonnier, lui donnait, sur ce malheureux, droit de vie et de mort ; et c'est par une conséquence affreuse de ces exécrables principes, que Montgrand a fait assassiner à la chaîne un jeune homme, neveu de Mr. De Rocheblanche.

O vous que la révolution contredit ou qu'elle afflige, qui n'avez pu vous défendre du frémissement de l'indignation ou des larmes de la sensibilité ! quel nom donnerez-vous à un régime qui semait avec une égale indifférence autour de l'innocence et du crime, les supplices et les tortures ?

Quel nom donnerez-vous à un régime qui, par une scandaleuse impunité, enhardissait ces tyrans subalternes, fiers de l'avilissement de leurs fonctions, à tourmenter les victimes qu'une captivité injuste et incalculable plongeait dans le plus sombre désespoir ?

Quel nom donnerez-vous à un régime qui, livré à l'incohérence, à la fougue de l'arbitraire, faisait dévancer des arrêts de proscription par la flétrissure, la calomnie; et violait sans pudeur la foi publique et l'asyle du citoyen ?

Il n'est pas de qualifications assez déshonorantes pour caractériser une pareille administration : il n'est pas de termes assez grands, dignes des efforts qui ont anéanti tant d'atrocités; il n'est pas d'expressions assez énergiques pour peindre à mes concitoyens et ma reconnaissance et mon admiration.

Ces faits ont cependant été niés par Carondelet dans l'absurde requête qu'il a présenté à l'Assemblée nationale. Cette requête n'est qu'un tissu de mensonges, détruits par toutes les pièces que j'ai citées; il ose dire que jamais Rose n'est sortie de son Couvent de Lille, que je ne l'ai point épousée; et je rapporte des lettres, où son amour (1) s'exprime avec toute la vivacité de ce sentiment dans les épanchemens de la tendresse conjugale; il ose dire que je ne me suis pas ruiné pour elle, et je rapporte la

(1) Pièces Justificatives, N.° 16.

déposition de la demoiselle Jamet, qui avoue lui avoir porté plusieurs fois de l'argent (1), et elle me l'accuse elle-même dans ses lettres : il ose dire que le Comte de Serrant a été mon Colonel ; tandis que jamais je n'ai servi sous ses ordres, et que, dans la hiérarchie militaire, il n'avait aucun droit sur ma liberté (2). Il ose dire que

---

(1) Pièces Justificatives, N.os 17 et 18.

(2) Pour achever de faire connaître Walsh-Serrant, je dois donner une preuve de sa véracité. Macdonagh, mon parent, qui vient de mourir, ayant appris que j'avais été détenu à la requête de Walsh-Serrant, lui écrivit pour le solliciter d'obtenir mon élargissement. Voici la réponse qu'il en reçut ; elle est curieuse.

Paris, 17 *Février* 1788.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'hon-» neur de m'écrire au sujet de Monsieur votre parent, et je » me rappelle, avec le plus grand plaisir, avoir eu l'honneur » de vous voir à Londres : *mais l'objet dont vous me parlez* » *ne me regarde point du tout* ; et si l'on vous a dit de vous » adresser à moi, Monsieur, ce sont quelques personnes qui » ont su que Monsieur votre parent avait beaucoup dit qu'il » voulait me rendre responsable de ce que, pendant qu'il » était en Angleterre, pour éviter une lettre de cachet à l'oc-» casion d'une discussion qu'il avait eu à Bruxelles avec le » Ministre du Roi, et d'un Mémoire qu'il avait imprimé en » Angleterre contre ce même Ministre, je ne l'avais pas pro-» posé, et le Roi ne l'avait pas nommé pour remplir une » des places de Capitaine en second, qu'il avait jugé à pro-» pos de donner à d'autres Officiers comme lui, à la suite » du Régiment de Dillon ou de Berwick. Je ne fis aucunes » plaintes alors, Monsieur, à ce sujet, et il me convenait » d'attendre. Mais à cette époque, *une plainte judiciaire de*

je n'ai vu Rose au couvent de Port-Royal qu'après mon retour de Bruxelles, et les lettres de Rose attestent la con-

---

» *Milord Dunsany, appuyée par le Gouvernement de Bruxelles*
» *et par l'Ambassadeur de l'Empereur* étant parvenue, *par*
» *Mr. le Lieutenant-Général de Police, à Mr. De Miro-*
» *ménil et aux Ministres*, on m'a dit alors que c'était *ce qui*
» *avait déterminé la rigueur des ordres du Roi.* »

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, WALSH-SERRANT.

On voit bien clairement, d'après cette lettre, que Walsh-Serrant n'a sollicité en aucune manière la lettre de cachet qui m'a renfermé aux Isles Ste.-Marguerite; cette lettre de cachet a été sollicitée par les Ministres, d'après la plainte de Lord Dunzany, appuyée par le Gouvernement de Bruxelles et par l'Ambassadeur de l'Empereur. La lettre du Comte de Serrant est bien authentique, puisqu'elle est écrite et signée en entier de sa main.

J'ai levé une copie de cet ordre, et à la page 39 du registre qui les contient, on trouve ce que je transcris.

PROVENCE.

ISLES SAINTE-MARGUERITE.

11 Avril 1777.	*Le Sieur André Macdonagh, ci-devant Officier au Régiment de Dillon.*	A la réquisition de Mr. Walsh-Serrant, Colonel au Régiment du même nom, pour l'avoir provoqué dans les appartemens du Roi. Sa pension est payée par ses appointemens de réforme.

Cette note pourrait bien n'être pas suffisante pour détruire

traire ; enfin il termine cette requête, par supplier qu'on s'assure de ma personne ; *c'est la grâce qu'il espère de la justice des Représentans de la Nation Française, du Roi, de ses Ministres et de tous les Tribunaux du Royaume.* Quelle audace ! Carondelet pense-t-il donc que le Roi, les Ministres, les Tribunaux, ont à leur disposition des lettres de cachet prêtes à servir sa vengeance ! Pense-t-il donc que des Souverains timides ou despostes, que des satrapes insolens ou cruels, que des corps inquiets ou oppresseurs commandent encore à ces gouffres de s'ouvrir pour engloutir leurs victimes ! Pense-t-il donc que des Législateurs qui ont assuré dans toute la France la liberté individuelle des Citoyens, violeront eux-mêmes une aussi sainte Loi ! Certes, lorsque Carondelet réclame cette monstrueuse Justice, ce n'est pas le sentiment de son innocence qui le guide, c'est le délire de la calomnie découverte, c'est la terreur du crime impuni qui redoutent eux-mêmes, cette équité qu'ils implorent.

---

l'authenticité de la lettre du Comte de Walsh-Serrant, aussi ai-je pris la précaution de me murir du certificat suivant :

« Je soussigné Ministre et Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre, atteste que ce qui est écrit ci-dessus a été copié *mot à mot* à la page 39 d'un registre dressé au Bureau de Mr. D'Esvillé, lequel est intitulé : Etat des prisonniers détenus en vertu d'ordres du Roi, expédiés par les Secrétaires d'Etat au Département de la Guerre, depuis 1745, jusques et y compris le 15 Juin 1781. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat ; à Paris, le 18 Mai 1790.

Signé LATOUR-DU-PIN.

Je laisse à mes Lecteurs à réfléchir et à juger.

Il a pourtant la hardiesse de dire dans cette infernale requête : « Mrs. le Comte de *Walsh-Serrant*, le Prince
» *De Montbarrey* , le Chevalier *De Montgrand*, Comman-
» dant des Isles Sainte-Marguerite , *Lenoir*, Conseiller
» d'État , *Sommelier* et *Chénetier*, à qui j'envoie la copie
» de cette requête , sauront bien démentir les impostures
» du plus hardi des calomniateurs. »

Quels témoins, que ceux dont Carondelet ose invoquer les témoignages ! Quels hommes que ceux dont il s'entoure ! Un intriguant parvenu à force d'or et de bassesses ; un ex - Ministre, dont on ne se rappelle que la nullité et la crapule ; un Géolier connu par ses cruautés et ses exactions ; deux limiers de l'ancienne Police, et un . . . . Lenoir ; car il n'y a que ce mot qui puisse peindre tous les crimes. Voilà ces hommes purs, irréprochables, que Carondelet appelle pour défendre son innocence. Ne semble-t-il voir un scélérat qui, pour se justifier devant ses Juges, traîne avec lui ses complices !

Signé MACDONAGH.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N.° 1.er

Le Comté de Slégoe.

Plus haut et le long de la mer est situé le Comté de Slégoe, (très-propre pour engraisser le bétail). Il est borné au nord par le fleuve Trobis, appelé par Ptolomée, Ravière, et qui prend sa source dans le lac Ern, en Ultonie. Les montagnes escarpées de Curlew et la rivière Succus le séparent de Létrim et de Roscommon. Ptolomée place, dans les environs, la Cité de Naguata, mais nous avons fait de vains efforts pour la découvrir.

Le même auteur met aussi, dans cette partie, le fleuve Librius; mais il est mal placé par l'erreur des copistes, et c'est un peu au-dessus rapproché du Dublin, quoique le savant Antiquaire du Royaume soutienne que la position est juste.

Le lieu indiqué par Ptolomée, est appelé aujourd'hui Baie de Slégoe. C'est une rade à quai pour les vaisseaux, située sous la Ville capitale de ce Comté, et ornée d'un Château, qui est à présent la résidence des O-Connor, qui tirent de ce lieu le surnom de Slégoe. Ils se disent descendans de Rodrigue O-Connor, d'un qui était si

puissant, qu'à l'époque de la première invasion de l'Irlande par les Anglais, il agit comme Roi du Royaume, et qu'on pût à peine l'engager à se soumettre au Roi Henri second.

Malgré ses promesses de soumission, de temps à autre il excita des rébellions : et comme le rapporte un écrivain anonyme de ce siècle, il réclama sans cesse contre ces expressions du Pape Adrien, dans son Diplome ou Bulle (1) au Roi d'Angleterre, comme très-injurieuses contre lui : (vous pouvez entrer dans cette Isle, et y faire tout ce qui contribuera à la gloire de Dieu et au salut éternel des habitans du pays ; et que le peuple de cette Isle vous reçoive et vous respecte comme son Seigneur). O-Connor tint cette conduite, jusqu'à ce que le Pape Alexandre III eut confirmé, par une autre Bulle, ce droit aux Rois d'Angleterre ; car alors il devint plus traitable et plus disposé à écouter des propositions, comme nous l'observerons dans la suite. Les familles principales de ce Comté, outre les O-Connor, étaient ou sont les O-Hara, les O-Gara, les Macdonagh ; mais il y en a peu à présent qui jouissent de fortunes considérables. A un mille de Castle-Connor, dans ce Comté, se trouve une montagne ronde, après avoir trouvé le moyen d'y pénétrer et d'y faire un passage l'an 1640, on trouva des chambres quarrées construites avec de grosses pierres et voûtées (2). Les communications des unes aux autres sont circulaires.

On peut ajouter à cette découverte, les caves de la

---

(1) Vid. Dipl. Lib. 11, Cap. 6, Girald, Cambrecst. De expugnatione, p. 787.

(2) Warc, Antiq. p. 152 e 1153.

Colline, ou plutôt du rocher de Corren, situé dans le même Comté. Au bout d'une entrée, dont la montée est roide et presque inaccessible, les anciens ont taillé, dans le roc, plusieurs habitations et réduits ou retraites singulières. Avant d'arriver à ces caves, on passe par un sentier d'environ cent pas de long, pratiqué de même dans le roc ; mais il est bien difficile de déterminer si ce sont les Irlandais ou bien les Danois qui ont fait ce sentier ou construit les chambres qu'on appelle la maison du Géant ci-dessus mentionnées, et à quel usage elles étaient destinées, vu le grand intervalle de temps qui s'est écoulé depuis.

Nous observerons seulement, en outre, que l'honorable famille de Scudamore a tiré de-là le titre de Vicomte de Slégoe.

« Je soussigné Interprète du Roi, certifie que le présent écrit est la traduction fidèle de l'article *Comté de Slégoe*, en langue anglaise, qui se trouve dans le second volume (en maroquin) de la Description géographique de la Grande-Brétagne et d'Irlande, par Cambden, traduite en Anglais, par Gibson, existant dans la Bibliothèque du Roi, page 381.

» En foi de quoi j'ai signé et scellé ces présentes ; à Paris, ce 15 Janvier 1791. »

Signé l'Abbé Desfrançais.

N.o 2

Le Comté de Roscommon.

Au-dessous de Létrim, au sud, est situé le Comté de Roscommon, fait tel d'abord par Henri Sydney, Lord-Député. Il est d'une grande longueur, mais étroit; borné à l'ouest par la rivière Suc; à l'est par le Shannon, et au nord par les montagnes de Curlew. C'est pour la plus grande partie un pays de plaines, et il est fertile, fort abondant en bestiaux, et donnant toujours beaucoup de bled, par le moyen d'une bonne culture. Vers le nord, sont les montagnes de Curlew, fort escarpées, et où ci-devant il était impossible de passer, avant qu'avec beaucoup de peines et de difficultés, on eut pratiqué un chemin pour y pénétrer. Ce fut George Bingham qui le fit faire. Elles sont célèbres par le carnage qui y fut fait de Couyers Clifford, Gouverneur de Connacie, et d'autres braves vétérans, qui y furent taillés en pièce à cause de sa négligence. Il y a (en outre des deux demi-Baronnies de Ballimore et Moycame) quatre Baronnies dans ce Comté. Premièrement, la Baronnie de Boyle, sous les montagnes de Curlew, sur le Shannon, où était autrefois situé un fameux monastère, fondé dans l'année 1152, ensemble avec l'Abbaye de la Béatitude. C'était la Seigneurie de Macdermott (1), mais les terres de la Baronnie sont à présent dans les mains de Sir Jean King, Chevalier; ensuite la Baronnie de Balin Tobar, sur le Suc, (où O-Connor Dun avait le premier pouvoir et le plus grand intérêt), voisine de l'Évêché d'Elphin, Un peu plus bas

(1) Macdermott, *quasi rerum potitur.*

est Roscommon, (ci-devant), la Baronnie d'O-Connor Roo, c'est-à-dire, O-Connor le Roux, où est situé la ville principale de ce Comté. Elle est fortifiée par un Château, bâti anciennement par Robert Uffard, principal Juge d'Irlande; mais les maisons de la ville sont toutes couvertes de chaume. Plus, vers le sud, est situé Athlone, (ci-devant), la Baronnie des O-Kellies, et ainsi appelée de la ville principale qui y est, laquelle a un Château; une Garnison et un beau Pont de pierre, bâti ou construit de mémoire d'homme de ce siècle, par Henri Sydney, Lord-Député, à la grande terreur des rébelles, aux ordres de la Reine Élisabeth, lorsqu'elle se proposait d'en faire le siège ou la demeure du Lord-Député, comme plus commode pour arrêter les insurrections D'ici le Général Godard-Ginkle eut le titre de Comte, qui lui fût conféré par le Roi Guillaume III, pour ses grands services dans les guerres d'Irlande.

De ce Comté, la famille de Dillon a tiré l'honorable titre de Comte de Roscommon; et une antre famille du même nom jouit du titre de Castleh aven.

« Je soussigné Interprète du Roi, certifie que le présent écrit est la traduction fidèle de l'article *Roscommon*, en Langue anglaise, qui se trouve dans le second vol. (en maroquin) de la Description Géographique de la Grande-Brétagne et d'Irlande, par Cambden, traduit en Anglais, par Gibson, existant dans la Bibliothèque du Roi, page 362.

» En foi de quoi j'ai signé et scellé ces Présentes; à Paris, ce 15 Janvier 1791. »

Signé l'Abbé Desfrançais,

Je crois devoir joindre ici deux pièces qui prouvent l'ancienneté de ma famille et de celle de ma mère, qui était une Macdermott.

Eochaid (Macdermott) *succéda en* 588, *et mourut en* 598.

Eochaid (Macdermott), nommé aussi Abbé d'Armagh, mourut en Janvier 598. (Les Annales des quatre Maîtres disent en 597, et l'appellent Abbé et Évêque d'Armagh.)

« Je soussigné Interprète du Roi, certifie que le présent écrit est la traduction fidèle d'un article en Langue anglaise, des Œuvres du Chevalier Jacques Ware, sur l'Irlande, traduites du latin en anglais, par Walter-Harris, Écuyer, tome 2, page 39, second paragraphe, imprimé à Dublin, 1764; ledit volume existant dans la Bibliothèque du Roi, N.o 248, Marqué A 1.

» En foi de quoi j'ai signé et scellé ces Présentes; à Paris, ce 15 Janvier 1791. »

Signé l'Abbé Desfrançais.

Robert Macdonagh succéda en 1277, *et mourut en* 1310.

Robert Macdonagh, Moine de Citeaux, d'une grande érudition, succéda en 1277, (et il lui fut rendu le temporel, le 11 Janvier de cette même année). Il siégea 24 ans, et mourut le 7 Mars 1310, (style anglais), l'an de notre Seigneur 1292; il fut deux fois amendé pour 130 l. sterlings, pour avoir osé soutenir des causes dans les Cours d'Ecclésiastiques, au sujet de choses qui appartenaient à la couronne du Roi, dont partie était levée

par les intérêts de l'Échiquier. Mais il trouva du soulament, quand au reste, de la part du Roi, qui, par grâce, donna ordre, le premier Décembre de la même année, que son pardon lui fut accordé, en lui sauvant 84 l. sterlings, 14 schel., 2 d., et ordonna au Trésorier et aux Barons de l'Échiquier de lui en donner quittance.

L'an de notre Seigneur 1299, le Roi Édouard Ir. recouvra contre ce Prélat, par ordre du droit d'avouerie, de Patronage des Églises de Sainte-Marie de Nard, dans les faubourgs de Cork, de Kilmahanock, Nochyuwall et de Saint-Pierre Demgarvan, dans les faubourgs de cette ville. La défense de l'Évêque, quant aux Avoueries de Saint-Marie de Nard, de Kilmahanock et de Saint-Pierre, provenait d'une concession faite desdites Avoueries par le Roi, et était appuyée sur icelle, tandis qu'il était Prince pendant la vie de son père, (après que son père lui eut fait la donation de l'Irlande), à Reynald, prédécesseur de cet Évêque, et à ses successeurs, comme on peut le voir dans la vie de Reynald; mais il fut prononcé un jugement contre lui par le Roi Édouard. Au temps où il fit la concession, il n'avait point de droit dans lesdites Avoueries, son père (le Roi Henri) étant alors en vie, et lui (le Roi Édouard), n'ayant dans ce temps-là rien en Irlande que par le don de son père. Cela prouve que, malgré la donation de l'Irlande faite au Prince, cependant la souveraineté existait toujours dans le Roi, et que le Prince était seulement comme Vice-Roi de ce Pays ou Lord-Lieutenant. Quant à l'Eglise de Nochyval, il fut rendu un jugement contre l'Évêque par defaut.

Je soussigné Interprète du Roi, certifie que le pré-

sent écrit est la traduction fidèle d'un article en Langue anglaise, des Œuvres du Chevalier Jacques Ware, sur l'Irlande, traduites du latin en anglais, par Walter-Harris, Écuyer, tome 2, page 559, le §. au-dessous de la troisième ligne, imprimé à Dublin, 1764; ledit volume existant dans la Bibliothèque du Roi, N.° 248, marqué A 1. En foi de quoi j'ai signé et scellé ces Présentes; à Paris, ce 15 Janvier 1791 ».

Signé l'Abbé DESFRANÇAIS.

Nota. Il serait difficile à M. le Prince De Montbarrey, au Lord Dunsany et à Carondelet, de produire aucun acte qui prouvât qu'un de leurs ancêtres a été Evêque, soit dans le cinquième, soit dans le douzième siècle.

N.° 3.

Abbayes fondées par ma famille.

Privilégiés et ayant cause.	Date ou époque.	Fondateurs.	Lieux et titres de Diocèses.	Jacobins.
Fr. Goston, Ass. Edouard Crafton.	Siècle 13.me	Fr. Bernard, Macdonagh. Macdonagh. O-Gara.	*Fondateurs.* Clensimilian. Coll. de Slégoe. Baillindown. Kuockmore.	Comté de Slégoe.

« Je soussigné Interprète du Roi, certifie que le présent écrit est la traduction fidèle des trois articles en Langue anglaise et des titres ; ceux-ci au haut, les premiers au bas de la page 277 du second volume des antiquités d'Irlande, par le chevalier Jacques Ware, traduites par Wallis, du latin en anglais, imprimé à Dublin, 1764, existant dans la Bibliothèque, N.° 268, A 2. Lesdits articles portant que Mrs. François-Bernard Macdonagh, Macdonagh et O-Gara, dans la colonne des Fondateurs, sont Fondateurs des Monastères mentionnés à côté, dans la colonne des titres. En foi de quoi j'ai signé et scellé ces Présentes. A Paris ce premier Février 1791. »

Signé l'Abbé DESFRANÇAIS.

Il serait également difficile au Lord Dunsany de rapporter aussi des actes authentiques, qui prouvassent que ses ancêtres ont fondé des Monastères dans le troisième siècle, dans le Comté de Meath, d'où il tire son origine.

N.° 4.

Lettre de Mr. O-Connor, mon parent, dans laquelle il m'annonce qu'il possède tous les renseignemens relatifs à ma famille.

MONSIEUR,

Votre lettre du 26 Mars dernier, (incluse dans une lettre fort polie de la part de Milord Belvedère), m'a été remise en mains propres la semaine passée, et une autre datée du 5 du présent mois, m'est parvenue aussi en bon état par la poste ordinaire. La recommandation du

noble Lord a fait sur moi tout l'effet qu'elle mérite ; mais outre toute espèce de recommandation, je serais très-flatté de rendre à une personne de votre famille (ou maison) tous les services qui dépendent de moi. A l'égard de vos ancêtres, j'ai des documens (ou renseignemens) authenques dans le douzième siècle. La famille ou maison de Macdonagh était en possession des deux belles Baronnies, de Coran et Tirolio, et elle les possédait en pleine et entière jouissance pendant plus de 540 ans, jusqu'à ce qu'elle en eût été dépossédée (comme les autres maisons ou familles de Connacie), du temps de l'usurpateur Cromwel, en 1651 et 1652. Cette grande révolution a produit des événemens malheureux parmi nous : les anciens naturels du pays, et entre autres, elle dépouilla nos Généalogistes héréditaires, (appelés Sénachies), des propriétés mises à part pour eux. Depuis le temps de Cromwel, il faut que nous nous en rapportions à des contrats de mariage et à des legs testamentaires, pour avoir connaissance de nos ancêtres, et pour les temps intermédiaires depuis la mort de cet usurpateur : ces documemens (ou renseignemens) sont suffisans, particulièrement dans les familles (ou maisons) qui, comme la vôtre, avaient toujours acquis de l'importance, en achetant des terres, et par d'autres moyens honorables dont il est inutile de faire mention dans une lettre. J'ajouterai seulement que les filiations dans votre famille (ou maison) avant le temps de Cromwel, ont été long-temps dans mes mains. Le plus promptement que je pourrai (selon que mon faible tempérament pourra me le permettre), je les mettrai en ordre, et les arrangerai dans une forme généalogique, et vous les remettrai toutes, soutenues par les signatures que vous me demandez, et en ajoutant de plus les filiations depuis le temps de Cromwel, selon que je pourrai les

recueillir ici, dans ce pays, car le détail que vous me donnez vous-même n'est pas suffisamment complet, et vous vous trompez relativement au Colonel Torence Macdermott, appelé le Prince Coolavin. Il n'a point laissé d'enfant mâle, il n'était pas borgne; mais il mourut en homme digne d'estime. Les biens de Coolavin appartenaient à son cousin Macdermott, (qui était effectivement borgne), dont le petit-fils Hugues Macdermott est aussi mon propre petit-fils, et est à présent à suivre sa profession ici, dans ce pays. Par ma grand'mère Élisabeth Macdonagh, (fille du Capitaine Brian Macdonagh de Balindoone), je suis allié de fort près à votre famille (ou maison) de Coran; et pour le peu de temps que j'ai devant moi, je souhaite de rendre autant de services à mes compatriotes qui sont au dehors, que l'étude que j'ai faite de l'ancien état de leurs ancêtres pourra me mettre en état de le faire. Vous pouvez donc compter sur tous les services que je pourrai vous rendre, et être assuré que je continuerai toujours d'être, mon cher Monsieur, votre fidèle serviteur, Charrles O-Connor. A Balinegart, le 18 Avril 1789.

« Je soussigné interprète du Roi certifie que le présent écrit est la traduction fidèle de la lettre en Langue anglaise, marquée par moi, A, et signée, même date que celle des Présentes, lesquelles j'ai eu témoignage de ce qui précède. Signé et scellé, à Paris, ce 3 Février 1791.

Signé l'Abbé Desfrançais.

L'adresse en français est : A Monsieur Monsieur Perrigaux, Banquier, à Paris. Le dessus timbré des mots Roscommon d'un côté, et Angleterre de l'autre; et en

Anglais, plus bas, on lit : payé franc pour l'Irlande et l'Angleterre. En foi de quoi, même jour et an que dessus.

Signé l'Abbé DESFRANÇAIS.

N. 5.

Bataille d'Ackraim en 1691, *extraite de l'Histoire d'Irlande, par Thomas Leland.*

Art. I.er Ils s'avancent toujours avec intrépidité ; les Irlandais se retirent dans le dessein de les attirer en avant : transportés d'ardeur, ils oublièrent leurs ordres et les poursuivirent presque jusqu'à la grande armée des Irlandais ; et la cavalerie et l'infanterie alors fondirent sur eux, les attaquèrent en front et en flanc, les forcèrent à abandonner leur terrain, en repoussèrent quelques-uns jusques dans les marais, les poursuivirent en faisant un grand carnage, firent plusieurs prisonniers de marque ; tandis que Saint-Ruth s'écriait, dans l'extase de sa joie : à present je les pousserai jusqu'aux murs même de Dublin.

Art. II. Les Anglais, sur ces entrefaites, poussèrent en avant, poussèrent l'ennemi et le chassèrent de son camp ; ils poursuivirent leur avantage, jusqu'au moment où les Irlandais, après un combat opiniâtre, avec la plus belle apparence de succès, tant qu'ils eurent un Général pour conduire leur valeur, se retirèrent précipitamment, l'infanterie vers un marais, la cavalerie vers Loughréa.

Art. III. Dans la bataille et dans la poursuite de 3,

milles, où il y eut beaucoup de monde de tué, 7000 hommes de l'armée Irlandaise furent hâchés. La fureur irrésistible des vainqueurs parut dans le nombre des prisonniers qu'ils firent, et qui ne montèrent qu'à quatre cent cinquante.

« Je soussigné Interprète du Roi, certifie que le présent écrit est la traduction fidèle de trois articles en Langue anglaise, contenus dans l'Histoire d'Irlande, de Thomas Leland, imprimé à Londres, 1773, vol. 3. Le premier article commençant à la fin de la quatrième ligne, page 605, et finissant au premier mot de la treizième; le second commençant au milieu de la huitième ligne, page 606, second §., et finissant au mot de la douzième ligne. En foi de quoi j'ai signé et scellé les Présentes; à Paris, ce 15 Janvier 1791.

Signé l'Abbé Desfrançais.

N.° 6.

Copie des brevets de mes trois grands oncles qui se sont trouvés à l'affaire de Crémone, en 1702, et à la Bataille de Luzara, en Italie, la même année.

Mr. Dillon ayant donné à Jean Macdonagh la charge de premier Lieutenant à la Compagnie d'O-Hara, dans le Régiment d'Infanterie Irlandaise que vous commandez, vacante par la promotion d'O-Hara à une place de Capitaine réformé, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir et faire connaître à ladite charge de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra; et la pré-

sente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mr. Dillon, en sa sainte-garde. Écrit à Versailles, le 26 Mars 1696. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, Letellier.

Mr. Dillon, ayant donné à Thadey Macdonagh la charge de second Lieutenant en la compagnie de Luc Dillon, dans le Régiment d'Infanterie Irlandaise que vous commandez, vacante par l'abandonnement d'O-Hagarty, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir, à faire reconnaître en ladite charge de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mr. Dillon, en sa sainte-garde. Écrit à Versailles, le 26 Mars 1696. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, Letellier.

Mr. Dillon, ayant donné à André Macdonagh la charge de premier Lieutenant en la Compagnie de Burck, dans le Régiment d'Infanterie Irlandaise que vous commandez, vacante par la promotion de Saint-Jean à une place de Capitaine réformé, je vous écris cette lettre pour vous dire que vous ayez à le recevoir, à faire reconnaître de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Mr. Dillon, en sa sainte-garde. Écrit à Versailles, le 26 Mars 1696. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, Letellier.

Commission de Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie Irlandaise de Dillon, accordée au S.r Macdonagh.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre. A notre cher et bien aimé le sieur Macdonagh, Capitaine de Grenadiers au Régiment d'Infanterie Irlandaise de Dillon : Salut. La charge de Lieutenant-Co-

lonel dudit Régiment, dont était pourvu le sieur De Lally, étant à présent vacante par sa mort, et désirant remplir ladite charge d'une personne qui s'en puisse acquitter dignement, nous avons estimé que nous ne pouvions faire, pour cette fin, un meilleur choix que de vous, pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience à la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes et autres, à ce que nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces Présentes, signées de notre main, Lieutenant-Colonel dudit Régiment, et Capitaine à la seconde Compagnie d'icelui, lesdites charges vacantes, comme dit-on ci-dessous, pour, en la qualité de Lieutenant-Colonel, commander ledit Régiment, le conduire et exploiter sous notre autorité et sous celle de Mylord Dillon, Colonel dudit Régiment, la part et ainsi qu'il vous sera par nous ou nos Lieutenans-Généraux commandé, ordonné pour notre service; et nous vous ferons payer, ensemble les Officiers, Sergens et Soldats dudit Régiment, des états, appointemens et soldes qui vous seront et à lui dûs suivant les montres et les revues qui en seront faites par les Commissaires et Contrôleurs des Guerres à ce départis, tant et si longuement que ledit Régiment sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'il vive en si bon ordre et police, que nous n'en puissions recevoir de plaintes; de ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. Mandons audit Mylord Dillon, Colonel dudit Régiment, et en son absence, à celui qui le commande, de vous recevoir et faire reconnaître en ladite charge et à tous qu'il appartiendra qu'à vous, en

ce faisant soit obéi, car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau, le dix-neuvième jour de Novembre, l'an de grâce mil sept cent trente-sept, et de notre règne le vingt-troisième. *Signé* LOUIS.

N.º 7.

Lettre de Cachet obtenue contre le sieur Macdonagh, et ordres donnés en conséquence.

DE PAR LE ROI.

Il est ordonné au Prévot des Maréchaux ou autre Officiers de robe courte, premier sur ce requis, de saisir et arrêter le sieur Macdonagh, Officier réformé à la suite du Régiment de Dillon, et de le conduire en toute sûreté aux prisons de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris, où il sera reçu en vertu de l'ordre expédié à cet effet. Mande et ordonne Sa Majesté à tous ses Officiers et Sujets, de donner audit Officier porteur du présent ordre, toute aide et assistance, si besoin est, pour l'exécution d'icelui. Fait à Versailles, le 8 Avril 1777.

DE PAR LE ROI.

Il est ordonné au Geolier et Garde des prisons de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris, d'y recevoir le sieur Macdonagh, Officier réformé à la suite du Régiment de Dillon, et de l'y détenir en toute sûreté jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté, à peine d'en répondre. Fait à Versailles, le 8 Avril 1777.

Copie de la lettre de cachet.

Mons de Robaud, envoyant aux Isles Sainte-Marguerite, le sieur Macdonagh, Officier réformé du Régiment de Dillon, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à l'y recevoir et détenir en toute sûreté jusqu'à nouvel ordre de moi, et que vous exigiez qu'il vous communique toutes les lettres qu'il écrira, ainsi que celles qu'il pourra recevoir; et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu, Mons Robaud, qu'il vous ait en sa sainte-garde. Écrit à Versailles, le 11 Avril 1777.

« Je soussigné Ministre et Secrétaire d'État, ayant le Département de la Guerre, certifie que les ordres ci-dessus transcrits ont été copiés littéralement sur les minutes d'iceux, qui sont déposées dans mes bureaux. A Paris, le 18 Mai 1790. *Signé* LATOUR-DU-PIN.

N.° 8.

Serment prêté par Rose Plunkelt, sur l'Évangile et la Bible, et qui fût remis au mois de Mai 1775, en présence de l'Abbé Macdermott, avant mon voyage à Londres.

Je fais serment devant Dieu, en présence de témoins, et sur le saint Évangile, la main levée et l'autre sur la Bible, d'épouser le Chevalier Macdonagh, Capitaine de la Brigade Irlandaise, si Dieu me fait la grâce de vivre.

Signé Rose PLUNKELT.

N.o 9.

Extrait des registres de la paroisse Royale de Saint-Germain en Laye, pour l'année 1699, folio 83. Cejourd'hui, sixième Juillet 1699, a été baptisé dans la Chapelle du Château-Viel de ce lieu, par Mr. l'Abbé Ronehy, Aumônier du Roi et de la Reine d'Angleterre, Charles, né en légitime mariage, le quatrième du présent mois, fils d'Olivier O-Gara, Colonel Irlandais, et de Marie Flamming, ses père et mère; le parrain très-haut et très-puissant Prince Jacques second, Roi d'Angleterre, qui a signé, en présence et du consentement de Maître Michel Trinité, prêtre-Vicaire de cette Paroisse, lequel a apporté les saintes huiles, revêtu d'étole et de surplis. *Signé* JACQUES, *Roi*; P. ROHENY; S. B. TELKELEY; TRINITÉ, Vicaire.

Je soussigné Prêtre dépositaire des Registres de la paroisse Royale de Saint-Germain en Laye, certifie le présent extrait véritable et conforme à son original. A Saint-Germain en Laye, ce 8 Janvier 1774. *Signé* POTTET, Prêtre.

N.o 10.

Copie d'une lettre écrite par Mr. O-Gara, à Mr. Macdonagh, Officier dans le Régiment de Dillon, au Collège Duplessis, à Paris.

Mons, ce 7 Janvier 1770.

Jai reçu, mon cher Macdonagh, la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, au sujet des souhaits

analogues à la nouvelle année; je me flatte de la sincérité des vœux que vous voulez bien faire pour un ami et un parent qui ne cherchera que les occasions de vous prouver l'intérêt qu'il prend à votre bien-être.

Madame la Duchesse De Grammont me fait dire par une Dame à qui elle écrit, que quoiqu'elle ait vivement sollicité l'affaire de l'Officier auquel je m'intéressais, elle avait été impitoyablement refusée, ce sont ses termes, cette affaire étant d'une nature contre les Règles, et qui causerait les plus grands abus; plaignez-moi, Monsieur, de n'avoir pas réussi dans une affaire que j'avais si fort à cœur, comme j'aurai toujours celles qui vous concernent, personne ne vous souhaitant plus de bien que celui qui a l'honneur d'être, mon cher Kinsman (1), (c'est à dire *Cousin*), votre très-humble et très-obéissant serviteur. *Signé* O-Gara.

Autre lettre écrite par Mr. O-Gara à Mr. Macdonagh, Capitaine dans le Régiment de Dillon, à la suite de Toul, en Lorraine, par Paris à Toul.

Mons, ce 6 Avril 1763.

Monsieur et cher cousin.

Une fluxion sur les yeux m'a obligé de différer à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis au désespoir de n'être point connu de ces Dames, auxquelles vous auriez désiré que j'écrivisse. Quant à S. A. R. Madame la Princesse de Lorraine, elle n'est en aucune correspondance avec les Ministres du Roi.

Plaignez-moi, Monsieur, de ne pouvoir satisfaire mon

---

(1) Ce mot anglais signifie parent ou allié.

inclination, elle me portera toujours à vous prouver, quand je le pourrai, combien j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

N.° 11.

Autre lettre écrite par Monsieur O-Gara à Monsieur le Chevalier Macdonagh.

Que puis-je dans tout ceci ? Mademoiselle Plunkelt est sous l'autorité paternelle ; elle était la seule que vous deviez consulter, comme la seule à laquelle vous devez recourir.

Signé O-GARA.

N. 12.

Autre lettre écrite par Mr. O-Gara.

Bruxelles, ce premier Novembre 1775.

J'assure n'avoir jamais chargé Mr. Macdonagh, de remettre aucun argent à Mlle. Plunkelt, et que je ne lui ai fait aucune remise sur les avances qu'il dit avoir faites pour elle.

Signé O-GARA.

N.° 13.

Certificat de la Maîtresse de Poste de Bon-Avis.

Je soussigné Maîtresse de la Poste de Bon-Avis, à trois

lieues de Cambray, certifie qu'il est arrivé chez moi, Samedi 14 Octobre 1775, en cabriolet, venant de Péronne, route de Paris, entre cinq et six heures du soir, un homme de moyenne taille, grêlé, portant perruque, âgé d'environ quarante ans, avec une Dame âgée d'environ vingt-deux à vingt-trois ans, grande et assez bien de figure, lesquels ont soupé chez moi, ont couché ensemble dans un cabinet, et en sont partis le Dimanche, 15 Octobre 1775, à cinq heures du matin, prenant la route de Cambray. A Bon-Avis, ce 16 Octobre 1775. *Signé* Lauthiez, veuve Crépin.

Je certifie que tout ce qui est écrit ci-dessus est vrai. *Signé* Jean-Baptiste Painblanc, Postillon de Bon-Avis; faute de ne savoir signer, a fait une croix. ✠

N.o 14.

Lettres à Messieurs les Officiers du Régiment de Poitou.

Messieurs,

J'honore et respecte Messieurs les Officiers du Régiment de Poitou; c'est à leur tribunal que j'ai l'honneur de porter mes plaintes contre le sieur Carondelet de Noyelle, Capitaine de remplacement audit Régiment. Cet homme a osé m'accabler d'injures dans les papiers publics. Je lui ai répondu en le traitant de lâche, vu qu'il se refuse de me faire la réparation qu'il me doit: comme cet homme est sur les registre du Bureau de la Guerre, Capitaine de remplacement au Régiment de Poitou, vous pensez trop délicatement, pour ne pas écrire au Minis-

tère de l'effacer de ses Registres, étant indigne de l'uniforme de votre Régiment.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très-humble, etc.

Nota. La connaissance que j'ai de la façon de penser noble et justee de Mrs. les Officiers Français m'engage à insérer cette lettre dans les papiers publics.

N.° 15.

Lettre de Rose Plunkelt, marquée C.

Mon cœur et mon ame ! je suis au désespoir à votre sujet. Je viens, dans ce moment, d'écrire à l'Abbé O-Kelly, pour le supplier de ne faire mention de ma dernière lettre en aucune manière, ni sur aucun point, au Comte O-Ggara, que c'était le Confesseur de la maison qui insistait que j'écrivisse de cette manière au Comte O-Gara; et que, pour cela, il m'a fait la copie de la lettre, de façon que j'ai été persuadée que ce n'était pas mon intérêt qu'il cherchait, mais celui de la maison; qu'il craignait de voir compromise à mon sujet, et je l'ai supplié, s'il était instruit de mon mariage, de ne pas le contredire, mais de le soutenir, et que j'étais persuadée que tout ce qu'il écrit à lui (Comte O-Gara) était vrai, puisque l'inviolable promesse, qui a été faite entre nous, a été prononcée en présence d'un Prêtre, et que nous avons été mariés, tant devant Dieu, que devant l'homme; ne le point du tout nier pour aucune raison à mon oncle, mais de persister dans ses premières assertions, et que je suis presque sûre qu'il le fera; car il a nos intérêts trop à cœur, pour faire rien qui pût nous nuire. Ma chère

créature, ce serait la cause de ma mort, si malheureusement je faisais aucune chose qui pût vous blesser, et j'espère, avec la grâce de Dieu, que les choses tourneront mieux. Pardonnez-moi seulement cette fois-ci. Tant que je vivrai, vous n'aurez jamais sujet d'être encore mécontent de moi. Ce que j'ai fait par le conseil de cet homme, j'ai certainement pensé que c'était pour le mieux; et si vous aviez su tout ce qu'il m'a dit, vous ne seriez pas surpris de ma conduite. Je ne le voudrais pas pour toutes choses à présent à votre égard. J'ai donc été, mon très-cher, la cause de la peine que, je suis sûre, vous souffrez actuellement. Ce fut pour moi, je vous en donne ma parole d'honneur, un coup affreux dans mon cœur, quand je lus hier votre lettre; et j'ai passé une nuit très-cruelle à cause de cela, en pensant aux peines que je vous ai causées. Ce sera la dernière que je vous donnerai jamais, ou que vous esusyerez jamais à mon égard : pour l'amour de Dieu, donnez-moi de vos nouvelles. J'ose me flatter que vous n'êtes point malade de la révolution que cette affaire vous a causée, comme j'en suis sûre; mais vous verrez, mon très-cher, mon cœur, que les choses ne prendront pas une tournure aussi mauvaise que vous l'imaginez. Donnez-moi de vos nouvelles, je vous en supplie. Je ne vous donnerai plus tant de peine que je vous en ai donné jusqu'à présent; je vous en donne ma parole, sur ma conscience. De toute ma vie je n'ai tant souffert que depuis hier matin, que j'ai lu votre première lettre; c'est comme un enfer sur la terre pour moi, depuis ce moment. J'espère, mon amour, par ma conduite à venir, vous dédommager de toutes les peines que je vous ai causées. C'est une leçon pour moi; tous les jours de ma vie je me jette à vos genoux pour obtenir pardon. Toute ma peine actuelle est de ce que je sais que vous souffrez,

et cela à mon sujet. Que je suis malheureuse ! j'ai en vérité souhaité ma mort mille fois, depuis que j ai lu vos deux lettres, et je suis tout-à-fait au désespoir à votre égard. Que Dieu fasse que vous ne soyez pas malade : donnez-moi de vos nouvelles, c'est-à-dire, si vous n'êtes pas malade dans votre lit. J'ai des raisons pour craindre que vous ne le soyez. Pardonnez à celle qui vous embrasse mille fois de tout son cœur, et ce sera la dernière peine que vous éprouverez jamais de ma part à mon sujet. Oh ! cela me rend la vie à charge; ma vie est un pesant fardeau pour moi : pour l'amour de Dieu, donnez-moi de vos nouvelles, et croyez, ma chère créature, votre tendre femme, qui vous aimera toujours jusqu'à la mort. *Signé* (en abrégé, Rose Macdonagh). R. Mc.

P. S Je suis sûre que l'Abbé O-Kelly, s'il a dit au Comte O-Gara que nous sommes mariés, le soutiendra ; et même s'il a reçu ma malheureuse lettre, je lui ai dit clairement que c'était le Confesseur d'ici qui avait voulu que cela fut ainsi, de peur que la Maison ne fut compromise à mon sujet.

N.° 16.

Aujourd'hui est comparue devant les Conseillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris, soussignés ;

Dame Catherine Jamet, fille majeure, ci-devant au service de Madame la marquise de Miroménil.

Laquelle a, par ces présentes, déclaré qu'à la prière de Demoiselle Rose Plunkelt, pensionnaire au Couvent de Port-Royal, et dont elle ne pouvait sortir alors, au

moyen de la défense qui lui en était faite par l'Abbesse dudit Couvent, elle a été à l'Hôtel de Mr. le Chevalier Macdonagh ; que ladite Demoiselle Comparante ne connaissait point, et qu'elle lui a remis, de la part de la Demoiselle Plunkelt, plusieurs lettres, et que Mr. le Chevalier Macdonagh l'a chargée d'argent et de plusieurs objets dont ladite Demoiselle Plunkelt avait besoin, et qu'elle lui a remis; que ladite Demoiselle Plunkelt lui avait déclaré avoir reçu de Mr. Macdonagh des boucles d'argent, de souliers et gants, et en outre a déclaré n'avoir jamais reçu, quoi que ce soit, de Mr. Macdonagh, pour toutes ces commissions et messages.

Dont acte requis et octroyé. Fait et passé à Paris, en l'étude, l'an mil sept cent soixante-quinze, le douze Septembre, et a, ladite Demoiselle comparante, déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquise et interpellée par les Notaires soussignés ; ainsi signés, Boursier et Sauvaige, Notaires, avec paraphes.

N. 17.

Lettre de Rose Plunkelt, marquée B.

Mais il n'y a pas à compter sur ce que dit cette Abbesse : elle a dit positivement une fois au Bénédictin Anglais, que sur une lettre de mon oncle, elle me laisserait sortir. A présent, elle est tout-à-fait contraire à cela, et c'est seulement à mon frère qu'elle me remettra. Elle a aujourd'hui une manière de penser, et demain une

autre. C'est pourquoi, à présent, je ne fais aucune attention à ce qu'elle dit. Je n'ai pas les moindres espérances de sortir par les ordres du Roi ; et je ne puis être libre que par une lettre de cachet, ou par les ordres de mon frère, elle le dit positivement. Je vous serais obligée, en cas que soyez chez vous, de m'envoyer, par le commissionnaire, quelque argent ; c'est pour payer une marchande de modes. Adieu ; je suis, jusqu'à la mort, votre tendre et affectionnée femme. *Signé* (en abrégé, Rose Macdonagh). R. Mc. Jeudi au soir à deux heures.

Suit le certificat de l'Abbé Desfrançais, interprète du Roi, qui atteste que les trois lettres marquées A. B. C. sont fidèlement traduites de l'Anglais.

N.° 18.

Autre lettre de Rosé Plunkelt.

Mon cœur et mon ame ! je viens de recevoir votre lettre, et soyez persuadé, sur mon honneur et conscience, que je suivrai votre avis dans chaque article. . . . .

Soyez tranquille, mon cher, je vous assure, encore une fois, *que je ne découvrirai ni ne réveleraì jamais notre mariage à qui que ce soit, jusqu'au moment que vous viendrez me chercher.* Alors je déclarerai à l'Abbesse ce que vous voudrez que je dise, et *j'insisterai et affirmerai que je suis secretement mariée avec vous.* Je dois en agir ainsi pour mon honneur, et ma réputation l'exige, *puisque les choses ont été si loin.* Mon cœur, je suis persuadée que vous avez envoyé à l'Abbé O-Kelly, la lettre *dans laquelle je déclare être enceinte.* J'ai reçu

l'argent que vous m'avez envoyé, je vous suis obligée de vos oranges, qui *sont très-bonnes, comme vous-même.* Que de peines vous avez eues par rapport à moi ces jours passés ! Je vous embrasserai, mon cher, de tout mon cœur, lorsque j'aurai le plaisir de vous voir en personne.

Je soussigné Interprète du Roi, de l'Amirauté de France, et de l'Hôtel-de-Ville de Paris, certifie la présente traduction exacte et conforme aux originaux Anglais, de moi paraphés. En foi de quoi j'ai signé la présente, et j'y ai apposé le sceau de mon emploi. A Paris, le 27 Avril 1770. *Signé* KAUT.

N.° 19.

Copie du certificat qui a été envoyé en Juillet 1777, par le Régiment de Dillon, (Infanterie Irlandaise, avec le cachet du Régiment), à Mr. Macdonagh, aux Isles Ste.-Marguerite, dans les mers de Provence.

Nous soussignés Colonel, Lieutenant-Colonel et Major audit Régiment, et nous Capitaine, chargé du détail, certifions et attestons que le sieur André Macdonagh y a servi avec distinction et sans reproche dans les grades de Cadet, Sous-Lieutenant et Lieutenant depuis 1760, jusqu'en 1770, lorsque Sa Majesté a bien voulu lui accorder le brevet de Capitaine à la suite du Régiment de Dillon, avec appointemens, en considération de ses services et de ceux de ses ancêtres, *dont quarante-deux ont passé en France, sous les drapeaux de ce Régiment*, dans les grades de Capitaine de Grenadiers et Fu-

siliers, Capitaine en second, Lieutenans, et qui sont tous morts au service du Roi. En foi de quoi, lui avons délivré le présent certificat, pour lui valoir et servir, etc. *Signé* le Comte de Dillon; le Chevalier Jemayham; Colonel en second; Taasse, Lieutenant-Colonel, avec rang de Colone; Clark, Major, avec rang de Colonel.

N.o 20.

Lettre de Madame Élisabeth - Charlotte d'Orléans, à Milord Carlingford (1).

Quelle humilité que vous ayez, Mr. le Comte, il ne se peut que vous ne fassiez votre propre éloge en faisant celui de Mr. le Duc de Lorraine; car quoiqu'il soit né pour ainsi dire d'un héros et d'une héroïne, et que le sang soit merveilleux en lui, si vous n'aviez pris autant de soin de son éducation que vous avez fait, ses bonnes qualités auraient pu être ensevelies ou bien si mêlées de mauvaises habitudes, que tout le bien qui est en lui n'aurait pu être dans sa pureté. Dailleurs, feu Mr. le Duc de Lorraine et la Reine Duchesse ayant fait choix de vous pour vous confier ce qui leur était le plus cher, c'est déjà une preuve convaincante de l'estime qu'ils fai-

(1) Cette lettre prouve combien Milord Carlingford était considéré de cette Princesse, qui destinait sa fille au jeune Duc de Lorraine; et la suivante prouve également combien Milord Carlingford était sincèrement attaché à ma famille.

saient de vous ; ainsi trouvez bon que j'y joigne la mienne. Le jeune Prince qui vous doit son éducation, me sera dorénavant assez cher, pour que j'écoute avec grand plaisir tout le bien que vous me mandez de lui : il est doux de pouvoir parfaitement estimer ce qu'on doit aimer, et je me sens déjà très-portée à avoir tous les sentimens pour Mr. le Duc de Lorraine, qu'il peut désirer à une mère. J'espère que ma fille aura telle conduite quand elle sera mariée avec le Prince, qu'il ne me refusera pas son amitié ; et pour vous, Mr. le Comte Carlingford, je vous prie d'être persuadé que je serai dorénavant votre bien bonne amie.

Signé Elisabeth CHARLOTTE.

Et sur l'adresse, à Mr. le Comte de Carlingford, Gouverneur de Mr. le Duc de Lorraine, Colonel de ses Gardes, à Nancy.

N.° 21.

Lettre de Milord Carlinford à Mr. Macdonagh, mon grand oncle, marquée A.

A Dublin, le 12 Avril 1729.

Mon cousin Macdonagh, j'ai eu la faveur de la vôtre, et je suis aise que vous jouissez d'une bonne santé, et je serais bien content que vous fussiez avancé dans ce pays-là, et à votre aise. La nouvelle que vous m'envoyez de la mort du Duc de Lorraine me donne du chagrin : c'était un bon Prince ; mais, j'en ai peur, mal conseillé

dans beaucoup de choses. Il ne peut y avoir sûrement qu'une douleur universelle dans sa Cour, et conséquemment un grand changement. Je suis éloigné de là depuis si long-temps, que j'ai presque oublié la plupart de ceux qui y sont. Cependant j'aurais beaucoup de plaisir si vous m'instruisiez de toutes les particularités de ce qui se passe et de ceux qui sont employés, et quel sont ceux qui sont renvoyés ; et enfin de tout ce que vous pourrez apprendre. Faites mes complimens au Comte Duhan et à Mr. Rourke, et croyez que je suis sincèrement, mon cher Cousin Macdonagh, votre affectionné et humble serviteur.

Signé Carlingford.

Milady Carlingford vous fait des complimens. Adressez-moi vos lettres chez Mr. Alexandre, Banquier, à Paris, et il me les fera passer.

N.° 22.

Lettre de Mr. le Comte d'Adhemar, à Mr. Macdonagh, détenu aux Isles Sainte-Marguerite.

Bruxelles, le 25 Juin 1779.

Puisque vous connaissez, Monsieur, le véritable motif de votre détention, pourquoi paraissez vous vouloir en mêler un autre ? J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que je n'y étais pour rien, quoique je susse que Mr. le Comte De Vergennes n'y était pas pour davantage. J'ai écrit à ce Ministre pour solliciter votre élargissement : il me répond que cela ne le regarde en aucune manière ; que vous avez été arrêté en vertu d'un ordre particulier

de Mr. le Prince De Montbarrey, pour des faits absolument étrangers à ce qui s'est passé à Bruxelles. Mr. De Vergennes m'autorise, Monsieur, à vous garantir cette vérité, dont vous ferez l'usage qui vous sera le plus favorable. J'aurais voulu pouvoir obtenir votre liberté, comme j'avais obtenu votre retour en France; et je vous promets de m'y employer avec plaisir si l'occasion se présente. C'est dans ces sentimens que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé Le Comte d'Adhemar.

N.° 23.

Lettre écrite par Mr. Boynes, à Mad. la Comtesse de Noailles.

A Versailles, le 8 Septembre 1771.

J'ai reçu, Madame, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le mémoire par lequel Mr. le Chevalier Macdonagh, Capitaine au Régiment de Clark, demande une Commission de Colonel avec des lettres de service, pour être attaché à la Légion de St.-Domingue. La protection dont Mad. la Dauphine veut bien honorer Mr. de Macdonagh, serait pour moi un puissant motif, qui me ferait saisir avec empressement l'occasion de l'employer s'il avait moyen. Mais la Légion, suivant sa formation, n'a ni Colonel ni Lieutenant-Colonel : elle est seulement sous les ordres du Commandant-Général de la Colonie, et un Officier qui n'a que la qualité de Major-Général de la Colonie. Je vous supplie de faire connaître à Mad. la Dauphine tout le regret que j'ai de ne pouvoir

pas proposer cet arrangement au Roi, en faveur de Mr. le Chevalier de Macdonagh.

Je suis avec respect, Madame, votre humble et très-obéissant serviteur.

Signé De Boynes.

N.° 24.

Lettre de Mr. Mercy-Argenteau, Ambassadeur de S. M. Impériale, à Mr Macdonagh.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois, avec le mémoire qui y était joint. J'en ai fait usage vis-à-vis de Mr. le Duc de Vrilliers, qui m'a promis d'en recommander l'objet à Mr. le Marquis De Monteynard. Je serais infiniment flatté, Monsieur, que cette démarche, jointe à celle que j'avais déjà faite antérieurement, pût avancer la réussite de ce que vous désirez. Malgré le peu d'influence que les Ministres étrangers ont dans ces sortes de sollicitations, je saisirai toujours avec empressement les occasions où je puis réitérer mes instances à ce sujet. L'intéret que j'y apporterai est une suite des sentimens distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé Mercy-Argenteau.

N.° 25.

Lettre de Mr. le Prince Montbarrey, à Mr. de Robaud, Commandant du Fort des Isles Sainte-Marguerite.

A Versailles, le 31 Mai 1780.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous avez

362

pris la peine de m'écrire le 26 du mois dernier et du 3 du présent, à l'occasion du Sieur Macdonagh, détenu aux Isles Sainte-Marguerite, en vertu des ordres du Roi : l'intention de Sa Majesté, à qui j'ai rendu compte des nouvelles plaintes que vous portez contre ce prisonnier, est que vous le fassiez mettre dans l'une des chambres-prisons du rez-de-chaussée qui sont dans la barrière, afin de prévenir les violences auxquelles il pourrait se porter, et lui ôter tous les moyens de faire passer clandestinement ses lettres. Vous voudrez bien vous conformer à cet égard à l'intention de Sa Majesté, et me marquer ce que vous aurez fait en conséquence.

Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé le Prince DE MONTBARREY.

L'Assemblée Nationale Constituante a été si persuadée de l'illégitimité des actes de rigueur exercés contre moi, que sur une simple Pétition par laquelle je demandais d'être replacé dans l'armée suivant l'ancienneté de mes services, son Comité militaire a rendu la décision ci-après :

« Le Comité militaire pense, que par l'effet d'un em- » prisonnement arbitraire sans cause légitime, Mr. Mac- » donagh n'a pu perdre son état ni son rang. En Co- » mité, le 8 Juillet 1791. *Signé* Alexandre LAMETH, » *Président*; CHABROUD; Félix de WINPFFEN; Balb- » CRILLON; MONTESQUIOU; ROSTAING; Alexandre BEAU- » HARNOIS, *Secrétaire*; Victor BROGLIE, *Secrét.* »